

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXV

1949

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1950

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 27 JANVIER 1949

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président annonce qu'une subvention de 15.000 francs a été accordée à la Société par le Conseil Général; il exprime ses remerciements à cette assemblée.

Le Président a le regret d'annoncer le décès, au château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, de M. Alain Barbier, marquis de Lescoet, membre de la société depuis 1939.

M. Merdy, de Tréboul, a envoyé un petit rapport accompagné d'un croquis sur la découverte faite récemment à Tréboul d'une cachette contenant de nombreux objets de bronze, surtout haches et fers de lances.

M. Ogès donne lecture d'une note de MM. Giot et Cogné sur le tumulus de Kersaint-Plabennec, qui paraîtra dans le « Bulletin ».

M. le Président présente une monographie sur Plougoulm, de M. Spéranze et une notice de Mlle Martha Le Berre sur l'histoire la maison des Jésuites à Brest et le séminaire de la Marine qu'ils administraient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,

KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1949

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président fait part à l'Assemblée du décès de M. Henri Bourde de la Rogerie, ancien président de la Société archéologique et ancien archiviste du Finistère. Il était membre de notre Société depuis 1897; c'était le plus ancien de nos sociétaires.

M. Waquet évoque le souvenir du défunt qui était archiviste en chef honoraire de l'Ille-et-Vilaine, président de la Société archéologique de ce département président puis président d'honneur de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.

Né en 1873 à Ernée (Mayenne), M. de la Rogerie laisse une œuvre importante.

On lui doit particulièrement une étude magistrale sur l'histoire économique de la Basse-Bretagne, publiée en guise d'introduction à l'inventaire des fonds des amirautés de Morlaix et de Quimper; des études variées parues dans notre *Bulletin*: « Le prieuré de l'Île Tristan », « Le trésor d'art de Saint-Jean-du-Doigt », « Les juridictions exercées dans le ressort du présidial de Quimper », etc... Il a publié dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* divers articles, notamment *Fondation de villes en Bretagne à la fin du Moyen-Age* et *La réformation de la noblesse en Bretagne en 1668*.

En terminant, M. Waquet rend hommage à l'acti-

vité, à l'intelligence et au grand cœur de M. de la Rogerie.

M. Daniel Bernard donne lecture de l'introduction de la monographie de Cléden-Cap-Sizun, dont il est l'auteur. Cet important ouvrage, qui compte plus de 450 pages manuscrites, est particulièrement bien documenté et peut être considéré comme un modèle du genre. La publication en serait désirable.

L'introduction constitue en elle seule une étude très précise de la commune dans son état actuel : configuration du sol, culture, élevage, costume, habitat, etc..., etc... Cette introduction fourmille d'aperçus intéressants, de détails pittoresques qui permettent de se rendre compte de la valeur de l'ouvrage.

M. Savina attire l'attention sur les causes qui ont déterminé l'aspect politique et religieux de certaines communes des Montagnes d'Arrée et de communes situées entre ces montagnes et Morlaix : La Feuillée, Scrignac, Lannéanou, Botsorhel, etc...

M. Le Séac'h annonce qu'une importante cachette d'armes de bronze a été trouvée à Pennavern, en Rosnoën. Il fournira au cours de la prochaine séance des renseignements plus complets sur cette découverte.

La séance est levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,

L. OGES.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 31 MARS 1949

Présidence de M. le Docteur Lagriffe, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Deux nouveaux membres sont admis dans la Société: M. Yves Nicolas, de Lannilis, présenté par MM. D. Bernard et Yves Le Hir, et Mlle Thérèse Bergot, demeurant à Paris, présentée par MM. Bernard et Waquet.

M. Le Séac'h fait part de nouvelles découvertes à Créach-Maria, près Quimper. Dans une grande urne, il y avait des os calcinés, un coutelas de fer, une dague et une fourche.

M. Ogès étudie quelques détails historiques: une curieuse lettre écrite par le Conseil municipal d'Er-gué-Gabéric au roi Louis-Philippe, la création à Morlaix d'une société de pêche, une lettre de la duchesse de Berry aux dames de Saint-Pol-de-Léon, les inventions ingénieuses du Brestois Touboullic qui, il y a un siècle, envisageait à Brest l'installation d'un téléférique, l'ouverture d'un tunnel pour le passage de la Penfeld et un moyen de locomotion mu par des pédales.

M. Ogès relate sa visite dans les ruines gallo-romaines de Plomelin.

La Société adopte un vœu présenté par M. Le Goaziou tendant à exposer de nouveau au musée de Quimper une toile d'Olivier Denis, peintre quimpérois.

La séance est levée à 15 h. 40.

Le Secrétaire,

KERAVAL.

Le Vice-président,

Dr LAGRIFFE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1949

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait part du décès de M. le chanoine Bossennec, curé-doyen honoraire de Carhaix, entré dans la Société en 1913.

M. François Coulm, de Pont-Croix, présenté par MM. D. Bernard et Lagriffe, est admis dans la Société.

Il est donné lecture de copies de documents relatifs à la fête de la Raison à Pont-Croix, le 3 février 1794.

M. le Président annonce la découverte, aux environs de Quimper, d'un tableau qui représente, semble-t-il, en grandeur nature, Robespierre debout, tenant à la main un bouquet tricolore et assistant à la fête de l'Être Suprême.

Sont présentés en outre: un article où M. Giot, dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*, traite de la race bigouden en écartant résolument les fantaisies débitées sur leur compte, un article de M. Couffon sur l'architecture classique au pays de Léon, un livre de M. Masseron, le troisième volume de la traduction de « La Divine Comédie ».

M. le Président annonce que le Congrès archéologique de France se tiendra à Saint-Brieuc, du 13 au 28 juin 1949; le Finistère prendra part aux travaux.

M. Le Séach déplore l'état de délabrement de certaines églises et chapelles du Finistère.

Enfin, M. Ogès lit une communication du chanoine Pérennès.

Séance levée à 15 h. 45.

Le Secrétaire,
KERAVAL.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 27 MAI 1949

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait part du décès de Mme la comtesse douairière de Guébriant, née Durfort de Lorge, membre de la Société depuis 1932; elle avait tenu alors à prendre la place laissée vacante par le décès de son mari, le comte de Guébriant, vice-président du Conseil général.

M. De Clercq, maire de Quimerc'h, présenté par MM. Waquet et Gallo, est admis dans la Société.

Lecture est donnée d'un rapport détaillé de M. De Clercq sur les trouvailles faites dans la région de Quimerc'h, notamment un moulin à bras d'un type peu commun, découvert récemment.

M. le Président présente un ouvrage de M. Ogès qui vient de paraître: *L'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle et Histoire miraculeuse contenant le Mystère de Notre-Dame du Folgoët*, essai critique, par le P. Le Jollec.

Le Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et

Arts de Pau publie depuis 1947 la correspondance de Mgr Dombidau de Crouseilhès, second évêque concordataire de Quimper, avec son père ancien membre du Parlement de Béarn-Navarre. Cette correspondance fournit d'utiles renseignements sur l'activité du prélat qui rétablit le culte dans notre département et créa de nombreuses écoles.

M. Ogès donne lecture de la première partie du mémoire de M. le chanoine Guéguen, recteur du Folgoët, sur *Servais Moulin, recteur de Plourin-Ploudal-mézeau* de 1648 à 1683. Ce mémoire paraîtra dans le *Bulletin*.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire général,

L. OGES.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 30 JUIN 1949

Présidence de M. le Docteur Lagriffe, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, absent, s'est fait excuser.

M. le Docteur Lagriffe communique l'invitation faite à la Société par la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne afin de prendre part aux travaux du prochain congrès de la Fédération, à Vannes.

M. Gallo présente le manuscrit du cartulaire de Landévennec restauré par les soins de la Bibliothèque nationale.

Lors de ces travaux, M. Ogès, en compulsant les bandes de parchemin qui renforçaient la reliure a relevé une curieuse inscription écrite en caractères gothiques :

Amen, deo gratias, pardonnet da nep en fermas.

M. Savina donne lecture d'une lettre du père de Mme Audouyn de Pompery, datée de 1791, demandant à un ami des renseignements en vue d'une fuite possible vers l'Angleterre.

M. Le Séac'h présente trois fibules en bronze et une épée en fer trouvées dans le cimetière gallo-romain de Créac'h-Maria, à Loc-Maria-Quimper.

M. Ogès lit quelques passages d'un ouvrage: *Amusements philosophiques sur le langage des bêtes*, par le Père Bougeant, de Quimper.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,
KERAVAL.

Le Président,
Dr LAGRIFFE.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1949

Présidence de M. le Docteur Lagriffe, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet, absent, s'est fait excuser.

M. le docteur Grivel, d'Audierne, présenté par MM. Daniel Bernard et Ogès, est admis dans la Société.

La chapelle de Coat-an-Poudou, en Melgven, a été classée parmi les monuments historiques.

Le Président présente une étude de M. le chanoine Guéguen sur les nobles de Plourin-Ploudalmézeau au XVII^e siècle.

M. Desse communique un ouvrage de Georges de Keroulée : *Voyage à Pékin, Souvenir de l'expédition de Chine* (1860-61). On y voit que c'est Jules-Jérôme Verbiest, de Quimper-Corentin, membre de la Société de Jésus, qui fit exécuter par les Chinois, aux environs de 1707, les instruments d'astronomie qui se trouvaient à l'observatoire de Pékin en 1860.

M. Gestin lit des lettres de Fr. Le Guyader, Bourde de la Rogerie et L. Le Guennec, adressées en 1913 à la famille Le Goff, vieille famille d'imprimeurs de Châteaulin, au sujet des armes de cette ville sur lesquelles Guy Le Borgne et d'autres héraldistes n'étaient pas d'accord.

M. l'abbé Guégan, recteur de Locmaria, présente le brevet de chirurgien de deuxième classe de la Marine de son arrière grand-oncle, Ferdinand-Dominique Mougeat. Ce brevet, daté du 27 thermidor, an VIII, est signé par Bonaparte, premier consul; Carnot, ministre de la Guerre, et Hugues Maret, sous-secrétaire d'Etat. Mougeat termina sa carrière à Brest comme professeur de chirurgie.

M. l'abbé Guégan a fait installer dans son église une statue de sainte Catherine provenant de l'ancien hôpital Sainte-Catherine, qui s'élevait à l'emplacement de la préfecture. La statue, en granit, est du XVI^e siècle; elle mesure 1 m. 10 de hauteur. Elle a été offerte à l'église de Locmaria par la famille Chaussepied.

M. Ogès lit quelques notes sur les eaux minérales

de Quimper, Brest, Châteaulin, Morlaix et Carhaix qui étaient recommandées par les médecins au XVIII^e siècle.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le Secrétaire,

L. OGES.

Le Président,

Dr LAGRIFFE.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1949

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Savina s'est fait excuser.

M. le Président rend compte des divers congrès intéressant l'histoire et les antiquités qui se sont tenus en Bretagne durant l'été passé: Société Française d'Archéologie à Saint-Brieuc en juin, Société d'Histoire de Bretagne à Vannes en juillet, Bleun-Brug à Locronan en août.

M. Giot fournit des précisions sur les découvertes récentes à Rosnoën et à Tréboul et sur les fouilles de la Torche. M. Guibourg, par lettre, communique des renseignements sur les pièces de bronze trouvées à Moëlan.

Consultée sur la question du blason de Douar-nenez, la Société, considérant que cette ville, dépourvue d'organisation administrative avant 1790, n'a pas d'armoiries traditionnelles, propose un écusson qui se lirait comme suit: *D'or à la sirène de carnation issant d'une mer d'azur au franc quartier d'azur chargé de trois sardines d'argent en pal posées 2 et 1.*

M. Ogès rappelle l'existence d'eaux minérales dans le Finistère et donne lecture d'une lettre relative à l'action thérapeutique de l'eau sulfureuse et ferrugineuse de Keroualle, en Guilers, près de Brest.

M. le Président signale quelques publications récentes où l'on trouve des articles de MM. Guilcher, Daniel Bernard et Giot. Il présente également trois brochures publiées par l'Administration des » Eaux et Forêts », sur les forêts domaniales d'Huelgoat, du Cranou et de Clohars-Carnoët. Enfin, il fait part d'une demande de l'Académie des Sciences qui, ayant entrepris la publication de la correspondance de Lavoisier, souhaiterait que lui fussent signalées les lettres jusqu'à présent inconnues émanant du fameux chimiste.

Il présente, d'autre part, une circulaire de la Société d'Histoire de Bretagne tendant à l'étude de la route à travers les âges.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

P. KERAVAL.

Le Président,

H. WAQUET.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1949

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président a le regret de faire part du décès de M. Elicio Colin, directeur de la *Bibliographie géographique Internationale*, et de M. l'abbé Emile Vétel, recteur à Goulien.

M. Elicio Colin, ancien professeur de l'Université, était bien connu de nos confrères pour ses excellentes études d'histoire économique et sociale sur le Porzay.

M. le docteur Hamet, médecin général de la Marine, en retraite, présenté par MM. H. Waquet et D. Bernard, est admis dans la Société.

M. le Président présente la copie prise par M. R. Couffon aux Archives Nationales d'une lettre de 1707, relative aux usages des pilleurs d'épaves d'Ouessant. Les îliens pillaient alors sans scrupule, encouragés par leur recteur, suivant lequel les navires naufragés constituaient une manne offerte par le ciel; l'auteur de la lettre demandait à l'évêque de Léon le renvoi de ce prêtre.

Le *Bulletin de la Société Préhistorique Française* a publié une relation des fouilles faites dans la station gauloise découverte à Guissény en 1939. Le gisement se prolonge sous les dunes.

M. Dyèvre, ingénieur général du Service hydrographique de la Marine, a envoyé une brochure publiée à l'occasion de la révision de la carte de l'archipel d'Ouessant-Molène et fournissant une documentation aussi sûre que possible sur la toponymie de ces parages.

Mme Floch, bibliothécaire à Concarneau, présente le rôle d'équipage d'un navire de Camaret du XVIII^e siècle. M. le Président fait remarquer qu'à cette époque ce port faisait le grand cabotage.

M. le Président annonce que les ruines de l'église de Saint-Colomban, à Quimperlé, ont été classées, que les monnaies récemment découvertes à Moëlan

ont été acquises par le musée breton de Quimper. Il présente diverses vues du château de Keruzoret, en Plouvorn, qui mérite d'être partiellement inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Lecture est donnée d'une note de M. le chanoine Pérénnès sur l'abbé Kerhervé, prêtre pacificateur à Guerlesquin pendant la Révolution.

M. le Président présente, en soulignant l'intérêt, une récente étude de M. Guilcher, « Aspects et problèmes morphologiques du massif de Devon-Cornwall comparés à ceux d'Armorique ». Cette étude a paru dans la « Revue de géographie alpine », tome XXXVII, 1949, fascicule IV.

Après un échange d'informations et de vues sur la question de l'enseignement de la langue bretonne, la séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,
KERAVAL.

Le Président,
H. WAQUET.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1949

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une mise au point de M. Le Séach au sujet de l'enseignement du breton.

M. le Président fait part du décès de M. Jean Savina, vice-président de notre Société, où il fut près de quarante années un des meilleurs et des plus assidus collaborateurs du *Bulletin*. Tous les membres

présents s'associent aux regrets exprimés par M. le Président.

Sont admis dans la Société: Mme Jean Savina, présentée par MM. Waquet et Bernard; M. Le Du, industriel à Quimper, présenté par MM. Dupouy et Bernard.

Une lettre de M. le chanoine Favé, curé de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, fait part d'une découverte faite récemment par des cultivateurs de cette commune, dans un de leurs champs, situé à proximité de la mer, sur une petite hauteur. Les propriétaires de ce champ, intrigués par sa configuration et surtout par les bandes de sable dont il était strié, décidèrent d'enlever la couche superficielle. Ils se trouvèrent devant des sillons de sable fin, puis d'espèces de canaux de 0 m. 60 de large à 15 à 20 cm. de profondeur, creusés à angle droit dans la bonne terre et parcourant le champ d'un bout à l'autre. La séparation en bonne terre entre ces canaux faisait figure de talus de la même largeur. De plus, en biais sur ces mame-lons, une rigole de la forme d'une gouttière courait de l'un à l'autre, de 3 en 3 mètres environ, à travers toute la pièce de terrain. Celle-ci est en pente douce. De l'avis général, il s'agirait simplement de vestiges de labours à l'ancienne mode (on emblavait autrefois par planches assez larges), comme on en a déjà relevé un peu partout dans le département, par exemple dans la région de Penmarch et au flanc des Montagnes Noires. Il est très malaisé de proposer une date précise pour ces labours.

Divers membres de la Société s'élèvent contre la destruction systématique des talus. Ils mettent en doute la valeur économique d'un tel système et font

remarquer le fâcheux changement qui en résulte au détriment de nos paysages.

A l'occasion de la trouvaille de monnaies faite à Moëlan, une communication de M. Jean Babelon, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale, indique l'intérêt historique des découvertes de cachettes de monnaies romaines.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des Musées de France qui attribue en dépôt au Musée Breton de Quimper le menhir gravé de Kernuz. La Société émet le vœu de voir cette pièce placée à l'intérieur du musée même, à l'abri des intempéries.

M. Le Séac'h annonce son intention de déposer au Musée breton une meule à bras provenant de la ferme de Rubiquet, en Landudal.

M. le Président signale la démolition des vieilles halles de Pont-Croix. Elles ne présentaient pas une réelle valeur archéologique ou pittoresque.

Présentant le livre de M. Louis Ogès, *L'Agriculture dans le Finistère il y a cent ans*, M. le Président montre la valeur de la contribution apportée par ce livre à l'histoire du département.

Procédant aux élections réglementaires, la Société élit M. Louis Ogès vice-président en remplacement de M. Jean Savina, décédé. M. Georges Thomas, directeur d'école à Quéménéven, est nommé secrétaire. Les autres membres du bureau sont réélus.

M. H. Waquet, président, remercie au nom du bureau et formule les vœux pour la prospérité de la Société et de ses membres.

Le Secrétaire,
KERAVAL.

Le Président,
H. WAQUET.

ERRATUM

A la page VII du volume de l'an dernier (tome LXXIV, 1948, il a été écrit par inadvertance que l'édition de 1588 de l'*Histoire de Bretagne*, de d'Argentré, fut mise au pilon « par ordre du Parlement parce que l'auteur mettait en doute l'indépendance de la Bretagne ».

Il va sans dire — mais cela ira encore mieux en le disant — que d'Argentré, loin de « mettre en doute l'indépendance de la Bretagne », prétendait que la Bretagne avait le droit de désirer cette indépendance. Cette tendance factieuse qui lui valut l'animadversion des parlementaires se manifestait dans l'édition de 1582; celle de 1588, expurgée, ne fut pas détruite.

H. W.

MÉMOIRES

A propos du petit manoir noble de Kerbuzulic en Esquibien

Identification des victimes de La Fontenelle à Pont-Croix, en 1595

Le village de Kerbuzulic se trouve au Nord d'Audierne, à la sortie même de la ville. L'agglomération comprenait autrefois deux petits manoirs : Kerbuzulic et la Haie.

La Haie appartenait au ^{xvii}^e siècle à la famille Gourcun. Il échut à Gillette Gourcun, fille de Yves, sieur de Trébannec, avocat à la cour, sénéchal de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau, qui vendit son office, en 1650, pour la somme de 26.200 livres (1). Gillette épousa Jean de la Haie, dont issu Marie-Thérèse qui devint la femme de Mathieu-Robert Hamon, sieur du Costier. Ils demeuraient dans leur manoir d'Esquibien en 1680. Ils déclarent, en 1731, que leur petit domaine n'atteignait pas un revenu de cent livres (2). Marie-Thérèse de la Haye mourut le 10 mai 1766, sans enfants. Sa succession fut recueillie par sa sœur Jeanne, épouse de Joseph Le Court de Presle, dont le fils, l'abbé Jacques-Guillaume Le Court de Presle, agissant pour lui et pour son frère aîné, Louis-Mathias, vendit la propriété, par contrat du 12 décembre 1771, à Guillaume-François Dumanoir, contrôleur des Domaines à Quimper, pour mille livres. Par contrat du 24 sep-

(1) Delaporte, *La Sénéchaussée de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau*, p. 131.

(2) Archives du Finistère, B 692.

tembre 1773, ce dernier la céda à Pierre-Joseph de Kergariou pour 1.200 livres. Saisie sur celui-ci comme bien national, elle fut acquise par Yves Pellé de Kergadou, en Esquibien, qui la revendit à son tour à l'abbé Guillaume-Théodore Dagorn, vicaire à Audierne, pour 2.000 livres (1). La Haie est aujourd'hui une petite propriété rurale, mais j'ignore à qui elle appartient.



Le manoir de Kerbuzulic consistait, en 1624, en un grand corps de logis couvert d'ardoises, avec la cuisine y joignant couverte de paille, une écurie, un four, des crèches, basse-cour, jardin et courtils, contenant environ 20 journaux. Le domaine proche avait une superficie de 40 journaux de terre chaude et froide et rapportait en redevances 28 livres monnaie et 15 chapons. Le moulin à vent de Roscriben était affermé 40 livres. Des tenues à Kerven, Laoual, Kergonneau, Lestrivin, Kererneau, Keruzet, Pennéac'h et Lescoff, en Plogoff, donnaient un revenu de 82 sous, 8 chapons et 8 gelines. Deux tenues à Lamboban, en Cleden, produisaient 14 boisseaux de froment, 2 chapons, 2 merlus et 54 sous monnaie. Enfin 14 sous étaient dûs par le village de Dineuret, en Beuzec.

En 1678, le manoir se trouvait sans couverture, sauf le bout d'occident; il ouvrait de trois portes et de cinq fenêtres devers le Midi et possédait deux cheminées, une à chaque bout. Sa longueur était d'environ 13 mètres et sa largeur mesurait environ 4 mètres (2).



Le premier possesseur de la terre de Kerbuzulic que

(1) Tous ces renseignements ont été relevés sur les registres de contrôle des actes ou de déclarations pour le centième denier du bureau de Pont-Croix conservés aux archives du Finistère.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, B 2014.

nous connaissons était Jacques Du Menez, fils de René, premier du nom, seigneur de Lezurec, et de Marie Du Fou. On le voit transiger, pour son partage, avec son frère aîné, le 22 mars 1566. Il épousa Jacquette Le Douce, d'une vieille famille noble d'Esquibien, fille de François et de Jeanne Du Cleuziou, sieur et dame de Poulgoazec. En 1568, Jaques Du Menez était notaire et exerçait son office au manoir de Poulgoazec, en Plouhinec.

De son mariage naquirent deux filles : Marie et Béatrice. Marie, dame de Kerbuzulic, épousa Guillaume Huet, sieur de la Villerouault, que nous croyons pouvoir identifier avec le capitaine Villerouaut qui, en 1591, avec 39 soldats, vint assister Jérôme d'Arradon à Hennebont et lui apporter une lettre de l'évêque de Cornouaille, dont « il fut bien aise » (1).

D'où était-il ce Guillaume Huet ? Nous ne pouvons pas le préciser. On trouve Jean Huet, écuyer, sergent féodé des paroisses de Plémy et de Plouguenast, en 1538-1556 (2). Une terre nommée La Villerouault existait en Plévenon, appartenant, en 1668, à une famille Denis. Enfin, Jehan Huet, noble de Saint-Coulitz, est cité à la montre de l'évêché de Cornouaille en 1562 (3).

Le chanoine Moreau présente La Villerouault comme gouverneur de Pont-Croix et il qualifie sa femme de Dame de Kerbullic, au lieu de Kerbuzulic. L'erreur ne provient certainement pas du chroniqueur, qui était titulaire de l'une des prébendes de Beuzec, et par conséquent en position d'être bien renseigné; elle vient probablement

(1) *Journal de Jérôme d'Arradon*, dans Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. CCLXIV. Le texte porte *Villerouant*, mais la table rectifie.

(2) Archives des Côtes-du-Nord, E 647.

(3) Fréminville, *Antiquités du Finistère*, deuxième partie, p. 454.

Le nom de famille Huet était, par ailleurs, fort répandu en Bretagne.

de l'éditeur de ses Mémoires qui n'a peut-être eu à sa disposition qu'une copie plus ou moins fidèle. La fausse identification a entraîné d'autres historiens à chercher la femme de la Villerouault dans la famille Le Chever, seigneur de Kerbullic, en Plomeur. [Il est inutile que nous exposions ici les détails de l'horrible affaire de Pont-Croix, qui eut lieu en 1595 et non en 1596 ou 1597, comme le disent Lorédan et B. Pocquet (1).]

Madame Baudry, dans son livre pourtant consciencieusement documenté, a adopté la version de Lucien Boulain, en donnant à la femme de La Villerouault le nom de Jeanne de Kerbullic; dès lors Marie Du Menez ne pouvait être que sa mère. Elle s'appuie surtout sur la requête que cette dernière présenta aux commissaires du Parlement de Bretagne, à Quimper, que l'on trouve inscrite sur les registres secrets du Parlement (N° 95, f° 21 et suivants). Or, cette précision ne s'y trouve pas. Jean Lorédan, après elle, a entrevu la vérité en disant que « Marie Du Menez, dame de La Vilerouault, ailleurs dite de Kerbuzelle, ou de Kerbuzulic, veuve de Guillaume Huet, et qui semble bien être l'héroïne de ce lugubre drame de Pont-Croix » (2). Il ajoute qu'elle « comparait en justice, tant en son nom

(1) Sur l'affaire de Pont-Croix, voir principalement :

Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne*, éd. de 1857, pp. 310 et suivantes;

J. Baudry, *La Fontenelle le Liqueur et le Brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)*, pp. 175 et suivantes et pp. 357 et suivantes;

Jean Lorédan, *Brigands d'autrefois. La Fontenelle, seigneur de la Ligue (1572-602)*, pp. 11 et suivantes et pp. 234 et suivantes;

H. Bourde de la Rogerie, *Le prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan (Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1905, p. 156)*;

L. Boulain, *La Fontenelle. Vie du partisan ligueur*. (Cet ouvrage contient beaucoup de pages de pure imagination.)

B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. V, pp. 307 et suivantes.

(2) J. Lorédan, *op. cit.*, p. 112.

que comme mère et tutrice des enfants dudit défunt et d'elle ». Nous n'avons pas réussi à vérifier cette assertion. Pourtant à un acte de baptême à Esquibien, du 18 juin 1602, noble Yves Huet, sieur de Kerbuzulic, paraît comme parrain à une fille de Béatrice Du Menez, sœur de Marie Du Menez, et de Yves Courtois. Si cet Yves Huet était fils de Guillaume Huet, il dut mourir jeune, car l'héritage de Marie Du Menez échut à sa sœur Béatrice après la mort de celle-ci.

Jacques Du Menez, le père, vivait encore en 1578. Quant à sa fille Marie, on la voit comparaître comme marraine à Esquibien en 1599, 1600 et 1601, et elle est toujours qualifiée de « *domina temporalis de Kerbeuzeulic* » (1).

Marie Du Menez mourut en 1624. Ses héritiers rendent aveu de la succession en ces termes : « Yves Courtois, sieur de Poullec, faisant et stipulant pour Demoiselle Béatrice Du Menez, sa compaigne, sœur, héritière bénéficiaire de feu damoiselle Marye Du Menez, veuffve de feu noble homme Guillaume Huet, sieur de La Ville-Rouet, vivante dame douairière dudit lieu et propriétaire du manoir de Kerbeuzeulic. » (2) Ceci confirme bien ce que nous avons dit plus haut. Deux documents des Archives du Finistère fournissent la même attestation (3).

Béatrice Du Menez épousa donc Yves Courtois, d'une famille noble de Pouldreuzic que l'on voit citée dans la Réformation de 1444. En 1478, Hervé Le Courtois et Marie de La Lande résidaient à Kerouriec, en Pouldreuzic (4). Yves Courtois et Béatrice Du Menez eurent au moins deux enfants : un fils prénommé également Yves et une fille Hélène, baptisée à Esquibien le 18 juin 1602. Béatrice

(1) Registre d'état civil d'Esquibien, aux archives du Finistère.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, B 2014.

(3) Archives du Finistère, 1 G 215 et 1 G 228.

(4) *Bulletin Société Archéologique du Finistère*, 1912, p. 205.

mourut avant 1639. Son fils Yves épousa Renée de Kersauson, dont il eut : 1° Alain, baptisé à Audierne le 15 mai 1641; 2° Nicolas, baptisé le 8 juin 1643; 3° Marguerite, baptisée le 1^{er} janvier 1645 et 4° Marie, baptisée le 15 janvier 1646 (1). Yves Courtois acquit, en 1648, l'office de notaire royal de la sénéchaussée de Quimper d'écuyer Jean Le Tallec, résidant à Kersaudy, en Pouldreuzic, pour 787 l. 10 s. (2). Il fut maintenu dans la qualité de noble par arrêt du 30 janvier 1671. Il blasonnait : d'or à 2 jumelles accompagné de 3 trèfles de sable.

Kerbuzulic fut vendu en 1645 à Olivier Lharidon et Jeanne Kermeur, sa femme. Désormais son nom ne s'attache plus à aucun événement notoire.

Daniel BERNARD.

(1) Etat civil d'Audierne.

(2) Archives du Finistère, E 680.

Deux dépôts de bronze Finistériens

(Rosnoën et Tréboul)

Les collections du Musée préhistorique de Penmarc'h se sont enrichies en 1949 de deux nouvelles « cachettes de fondeur » d'un intérêt tout particulier.

Pennavern en Rosnoën.

Lors de la pose de drains dans une prairie humide, à 50 mètres au Sud de sa ferme, et à 300 mètres au Nord du bourg, à l'emplacement d'un petit talweg, M. Y. Rosmorduc, cultivateur-propriétaire, fit la découverte, en 1944. Sous 1 m. 30 de tourbe, et séparés de l'argile de fond par une petite couche noirâtre, se trouvaient les objets, orientés Est-Ouest, en deux faisceaux affrontés et centripètes. A l'Occident étaient réunis poignards et épées, les autres ustensiles étant à l'Orient. Au-dessus de la cachette deux morceaux de bois de chêne étaient posés en croix.

Outre quelques fragments de bronze, la cachette comprend : 2 palstaves (ou haches à talon) à anneau latéral, avec de légères nervures en relief. — 4 pointes de lance à douilles foliacées, de 96 à 234 millimètres de longueur, chaque douille présentant deux trous de fixation opposés. — 5 poignards entiers et 2 brisés, à lame allongée, languette et encoches de fixation, de 167 à 264 millimètres de longueur.

— 1 rapière entière et 2 brisées, sans soie, à languette triangulaire et 4 rivets (ronds pour l'entière, carrés pour les deux autres), à bords parallèles; la longueur de l'entière est de 418 millimètres. — 2 rapières entières, sans

soie, à languette triangulaire avec encoches de fixation de la poignée, à bords parallèles, l'une de 334 millimètres, l'autre, magnifique, de 505 millimètres. — 1 épée à soie plate et bords relevés, brisée mais belle, certainement pas pistilliforme, mais à tranchants parallèles, avec 7 trous de rivets, et sans crans latéraux. — En outre 8 fragments de lames et pointes de rapières et poignards, dont l'un recourbé en grattoir ou crochet. Il est à remarquer que la belle rapière à encoches, et les deux rapières à rivets brisées, possèdent des *ricasso*, c'est-à-dire que les tranchants, juste au-dessous du talon, sont émoussés et présentent des striations transversales à la manière d'une lime. Cet artifice est destiné à éviter de blesser le pouce et l'index.

— Enfin la cachette comprend deux objets importants : un rasoir à deux tranchants, pédonculé; le bord médian en est percé d'un orifice, et fendu entre ce trou et l'extérieur. Ce trou remplacerait l'indentation plus commune, et pouvait également servir à laisser l'index sentir la peau. Et un petit marteau à douille quadrangulaire (71 millimètres de long), en bronze blanc, à très forte teneur en étain. On sait que ces petits outils servaient au battage du tranchant des rasoirs.

Du fait du milieu tourbeux, la conservation est excellente, les objets à peine oxydés et patinés, montrant un beau métal. Les dépôts de Bretagne contiennent le plus souvent des haches, et les poignards y sont assez rares, de même que les belles épées.

Au point de vue chronologique, dans le cadre de la classification O. Montelius-J. Déchelette, généralement suivie dans notre pays, la plupart des objets de Pennavern se rattachent au Bronze III. Sont du Bronze IV le marteau et le rasoir (cependant ce modèle de rasoir se trouve parfois dès la période précédente), et l'épée à bords relevés (toutefois comme elle n'a pas de crans laté-

raux, elle pourrait remonter aussi au Bronze III). De sorte que l'on peut admettre que ce dépôt date de l'extrême fin de la période III, ou plus vraisemblablement des débuts de la période IV.

Si l'on se réfère à la chronologie britannique, à notre avis plus adaptée à l'Armorique, la plupart de nos objets sont du *Middle Bronze Age*, et les plus évolués du *Late Bronze Age*, et l'on concluera de même que l'on se trouve à l'aurore de la phase finale.

Affinités : les haches et les pointes de lance sont du type le plus répandu en Armorique, de même que les poignards et les rapiers, d'un modèle occidental, axé sur l'Océan. L'épée témoigne du début des influences continentales dans ce domaine de la typologie. Le fait que le marteau soit quadrangulaire prouve que cette forme spécifiquement armoricaine de douille était déjà réalisée.

Tréboul, en Douarnenez.

Ce dépôt fut découvert en 1948 dans le jardin de M. J. Colin, route des Sables-Blancs à Tréboul, lors de travaux de terrassement. A 1 m. 30 de profondeur, sous la terre, argileuse jaune et sur de l'arène, se trouvait une dalle de granite de 35 × 30 centimètres, épaisse de 5 centimètres, recouvrant quelques fragments de tissu et des objets de bronze. Nous ne connaissons pas le nombre exact de ces articles, une petite partie ayant été malheureusement dispersée. On ne peut donc que décrire les objets entrés dans nos collections, et tirer quelques renseignements supplémentaires de témoignages moins certains.

Les fragments de textile sont du plus haut intérêt. Leur préservation s'explique parce qu'ils ont été momifiés par les sels de cuivre. Il s'agit d'une toile très simple, écrue, d'armure toile 1 pris-1 sauté, finement et régulièrement fabriquée, ce qui implique l'usage du métier. La nature des fibres, enroulées à 2 ou 3 brins, est aisément déterminable : c'est du lin. L'étude microscopique nous a

confirmé ce fait; on reconnaît fort bien certains détails histologiques propres à ce végétal. L'authenticité de ce tissu est au surplus attestée par l'impression de son grain dans la patine de plusieurs des objets d'airain. Il nous semble hors de doute que cette cachette avait été enterrée dans un sac en toile de lin.

Il y avait deux modèles de haches. Nous avons 2 palstaves, ou haches à talon, brisées. Et surtout une belle série de 12 haches à bords droits (ou rebords), la plupart assez petites, les longueurs allant de 80 à 145 millimètres. La plus grande est magnifique, et présente une décoration peu commune sur les bords : des nervures concentriques. Il y a des débris nombreux d'autres haches.

Les pointes de lance à douille, foliacées, avec 2 trous de fixation, devaient être nombreuses. Nous en avons 12, et des fragments. Leur longueur varie de 131 à 186 millimètres, le diamètre des douilles est toujours aux environs de 30 millimètres. L'une présente sur la lame une décoration de deux pointillés parallèles.

Il devait y avoir un poignard triangulaire à peu près entier. Nous en avons un nombre considérable de fragments. Les uns sont des pointes, d'autres des fragments de lame, dont la plupart sont ornés de filets. Les bases montrent qu'il s'agit soit de poignards triangulaires à base large, sans languette ni soie, avec rivets, soit de rapières dérivées des poignards, à base arrondie. La plupart de ces bases sont également ornées de filets. Ces nombreux débris sont très intéressants à considérer au point de vue des variantes, très nombreuses, de cette décoration, ainsi qu'au point de vue technologique. Le parallélisme des traits est en général parfait, montrant qu'ils ont été réalisés sur le métal encore mou à l'aide de sortes de fourchettes à nombre de dents adéquat; mais parfois, aux extrémités, où il y a des courbures, il y a des irrégularités, montrant qu'alors on opérait à main

levée. Sauf quelques fragments d'une pointe, et l'emmanchure décrite ci-après, il n'y a pas deux fragments qui se raccordent, sur les quelque soixante restants.

Malheureusement incomplète et fragmentée, une poignée en bronze fixée à la base par 6 rivets ronds, de même que le bel exemple de Saint-Brandan (Côtes-du-Nord, collection Micault), rappelle des types italiques. Ce devait être une pièce exceptionnelle, très finement coulée et richement décorée. Le sommet du pommeau porte une rangée de petits triangles hachurés, l'encolure est cerclée de quelques tours, la tranche des bases porte des groupes de traits, et les rivets sont entourés de pointillés.

Le dépôt comprend plusieurs petits boutons de coulée et débris informes de bronze, ainsi que quelques objets de parure : trois sortes d'agrafes brisées, un fragment d'une rouelle, ou plus vraisemblablement de tête d'épingle en forme de ce symbole solaire.

Mais l'objet le plus important de la cachette de Tréboul est un autre article de parure de minimes dimensions : une épingle, dont la tige est cassée à 3 centimètres de la tête. Sa forme est en T, et les 2 bras, longs de 10-11 millimètres, sont très légèrement relevés vers le haut; ils sont décorés de côtes circulaires, 5 d'un côté, 8 plus fines et plus serrées de l'autre. A la jonction de la tête et de la pointe, il y a un trou perpendiculaire au plan de l'épingle, de 1 millimètre de diamètre, c'est-à-dire destiné au passage d'un fil. Nous avons là un exemplaire d'épingle à béquille (*Krückenadel*, *crutch-pin*), le premier signalé jusqu'ici dans la Gaule occidentale. Cet objet s'éloigne légèrement du type normal : les bras en étant relevés et légèrement plus longs que dans les modèles usuels dont l'allure est franchement celle d'une béquille.

Le métal de la plupart des objets a été passablement corrodé par l'oxydation. Cependant là où des fragments de surface sont intacts, leur patine est magnifique, bleu-

tée ou vert jasje turquoisane. Quelques instruments plus favorisés sont ainsi fort beaux.

Au point de vue chronologique, dans le cadre de la classification O. Montelius-J. Déchelette, la plupart des objets de Tréboul se rattachent au Bronze II. Sont distinctifs du Bronze III les haches à talon, ainsi que les haches à rebords les plus élevés. De sorte que l'on peut admettre que ce dépôt date des débuts de la phase III. Dans la chronologie britannique la plupart des objets sont de l'*Early Bronze Age*, et les plus évolués du *Middle Bronze Age*.

Les affinités culturelles immédiates de cette cachette, l'épingle mise à part, sont essentiellement armoricaines. Par contre la dite épingle à tête en forme de béquille est un important indice de relations continentales. Ses prototypes sont caractéristiques de la culture d'Unétice (ou Aunjetitz) en Bohême, mais y sont rares (Chlum et Cicovice Malé par exemple). On en connaît également en bronze au Caucase, au Mecklembourg (Gallin), en Suède et Danemark, en Italie (Palafitte de Peschiera, et une station indéterminée au Nord du Pô), en Franche-Comté (dans un tumulus), et en Angleterre dans le Wessex (Brigmerston, Normanton, Overton Hill) et le Gloucestershire. Un exemplaire en argent a été trouvé dans la célèbre station de Remedello en Italie, un en cuivre dans une palafitte du Lac de Bienne. On en connaît également en os, interprétés tantôt comme des prototypes, tantôt comme des imitations; il y en a en Bohême et en Bavière, dans les *Ganggräber* danois, dans les palafittes helvétiques (Fenil, lac de Bienne; — Saint-Blaise et Chevroux, lac de Neuchâtel), et au Fort-Harrouard (Sorel-Moussel, Eure-et-Loir) il en fut trouvé deux.

Pendant que nous envisageons les épingles, rappelons que celle en argent, dont la tête est un anneau circulaire, du tumulus du Mouden Bras, en Ploudaniel (Côtes-du-

Nord), est considérée classiquement comme importée d'Unétice. Et il y a bien d'autres objets en bronze d'Armorique qui montrent l'influence de l'Europe centrale.

S'il est parfaitement exact, comme le rappelait encore dernièrement L. Marsille, que le Bronze armoricain est essentiellement côtier, maritime, comme, d'une manière plus générale, celui de l'ensemble de la Gaule, il ne faudrait pas en déduire qu'il est uniquement orienté sur l'Océan, et par le relai de l'Ibérie, vers le bassin méditerranéen. L'introduction même de quelques éléments qui témoignent de réminiscences orientales ou égéennes, a pu se faire par le chenal de la vallée du Danube. On ne saurait faire d'exclusive pour l'un ou l'autre chemin.

Est-ce à dire que l'épingle à tête en forme de béquille de Tréboul fut directement importée de Bohême (ou tout au moins son prototype, car il peut fort bien s'agir d'une imitation locale, ce qui expliquerait sa légère variation par rapport au type), ou bien nous arriva-t-elle par un relai ? Nous inclinons à penser que cette dernière alternative est la plus probable, et que ce relai fut le Sud-Ouest des îles britanniques.

S. Piggott a montré les affinités de la civilisation de l'*Early Bronze Age* dans le Wessex anglais, où il trouve deux composantes principales : a) l'une méridionale et maritime, avec 1) les poignards triangulaires ornés de filets, et dont les manches et les fourreaux présentent souvent une ornementation de clous d'or, éléments qui sont également caractéristiques des premiers tumulus du Bronze de Basse-Bretagne, à tel point que S. Piggott admet que les initiateurs de la civilisation du Wessex sont venus de notre presqu'île. Mais, à plus longue distance, il voit que nos poignards (et ceux de Tréboul sont de ce type), dérivent de l'Italie du Nord (civilisation des *terramare*), d'où ils se sont également propagés, le long de la route de l'ambre, qui passe au Brenner, vers Unétice et la

Scandinavie; 2) des vases dérivant de la phase II de la poterie du type du camp de Chassey, en particulier les *incense cups*, dont le modèle *grape cup*, à surface en pomme de pin, est connu dans les Iles Anglo-Normandes et à Er-Mar en Riantec (Morbihan), et dont des bois, presque semblables en décoration aux vases-soutiens d'Er-Lannic et de La Hougue Bie (Jersey), ont un équivalent dans un bol apode de Mané-Remor en Plouharnel (Morbihan); 3) les perles en faïence importées d'Egypte, si nombreuses en Grande-Bretagne, le modèle segmenté dominant dans le Wessex, et que l'on retrouve en Armorique (Kerstrobel, en Crozon; Parc-Guren, en Crach, Morbihan), en Espagne (Almeria, période d'El-Argar) et en Hollande, dans la province de Drenthe (Odoorn). H. C. Beck et J. F. S. Stone considèrent comme douteuses des indications au Sud du Portugal et à Majorque. On sait que ces perles sont identiques à celles que l'on voit très nombreuses en Egypte vers 1400, et sont l'une des meilleures bases que nous possédions pour une chronologie absolue de la préhistoire de l'Europe Nord-occidentale.

b) La deuxième composante de la civilisation du Wessex est nordique ou continentale: 1) les bijoux d'or irlandais, dont on sait que l'Armorique a eu sa part; 2) les perles et pendentifs d'ambre importée brute de la Baltique. Notons qu'en Armorique on connaît quelques perles en ambre (Kerstrobel, en Crozon; Gorré, en Plouhinec; Pont de la Planche, en l'Ermitage, Côtes-du-Nord), et surtout des *spacing-beads* (grandes perles d'espace-ment, en forme de plaques, servant dans les colliers lunuliformes) caractéristiques de la *food-vessel culture* de l'Angleterre septentrionale. 8 ont été découvertes à Lesconil, en Plobannalec, et une autre à Saint-Fiacre, en Melrand (Morbihan); un objet semblable, mais en jais ou en lignite, fut trouvé par J. W. Lukis à Kerguevarec, en Plouyé; 3) enfin les épingles d'Unétice.

Dans ces conditions, si l'Armorique donna une part à

la culture du Wessex, il semble que pendant une certaine période les relations furent étroites avec les hommes qui y immigrèrent, et qu'en retour, furent introduits des éléments de civilisation tels que les perles en verre, les bijoux d'or, les perles d'ambre et les épingles à béquille, qui sont beaucoup plus nombreux en Wessex qu'en Armorique, et y semblent parvenir plus directement de leurs lieux d'origine.

P.-R. GIOT.

BIBLIOGRAPHIE

Beck (H. C.) et Stone (J. F. S.). Faïence Beads of the British Bronze Age. *Archaeologia*, LXXXV, 1936, pp. 203-252.

Behrens (G.). Bronzezeit Süddeutschlands. Mayence, 1916.

Childe (V. G.). The Danube in Prehistory. Oxford, 1929.

Childe (V. G.). The Bronze Age. Cambridge, 1930.

Childe (V. G.). The Dawn of European Civilization, 5^e édition, Londres, 1950. (La traduction française, qui contient de nombreux contresens et erreurs, est peu recommandable.)

Ebert (M.). Reallexikon der Vorgeschichte. 16 vols, Berlin, 1924-1932.

Greenwell (W.) et Parker-Brewis (W.). The Origin, Evolution and Classification of the Bronze Spear-head in Great Britain and Ireland. *Archaeologia*, LXI, 1909, pp. 439-472.

Hançar (F.). Die Nadelformen des prähistorischen Kaukasusgebietes. *Eurasia Septentrionalis Antiqua*, VII, 1932, pp. 113-182.

Hançar (F.). Kaukasus-Luristan. *Ibid.*, IX, 1934, pp. 47-112.

Hawkes (C. F. C.). The Prehistoric Foundations of Europe to the Mycenaean Age. Londres, 1940.

Lissauer (A.). Die Typenkarte der ältesten Gewandnadeln. *Zeitschrift für Ethnologie*, XXXVIII, 1907, pp. 785-831.

Parker-Brewis (W.). The Bronze Sword in Great Britain. *Archaeologia*, LXXIII, 1923, pp. 253-265.

Piggott (S.). The Early Bronze Age in Wessex. *Proceedings of the Prehistoric Society*, 1938, pp. 52-106.

Piggott (S.). Further Bronze Age « Dagger Graves » in Brittany. *Ibid.*, 1939, pp. 193-195.

Torguenn-ar-Vern en Cléder

(Finistère)

Dans son inventaire des monuments préhistoriques du Finistère (1907), P. du Châtellier signale en la commune de Cléder : « A 350 mètres au Nord du village du Vern, tumulus ayant été fouillé. » C'est la seule mention que nous ayons pu retrouver dans la littérature au sujet du tertre formant la parcelle 615, dite Torguenn, et qui est entourée de toutes parts par la parcelle 614, dite Fouenog an Dorguenn, Section I, de Saint-André. La butte en question avait 30 mètres de diamètre environ, et de 5 à 6 mètres de hauteur. Par suite de la nécessité d'obtenir de la terre pour des travaux communaux, elle vient d'être détruite, et plus de 2.000 mètres cubes en ont été enlevés. Nous avons dû, ès qualité, intervenir et assister à une partie de cette démolition, qui a été faite avec des moyens matériels perfectionnés, en particulier une pelle-teuse mécanique. Malheureusement ce sont là des engins qui conviennent fort peu à des fouilles minutieuses, scientifiquement conduites.

L'emplacement du tertre en question est des plus singuliers : il est dans un bas-fond, dans un talweg, entouré d'une prairie marécageuse et tourbeuse. Le mètre supérieur avait été remanié à une époque assez récente, puisqu'à la terre végétale étaient mêlés quelques pierres, l'argile du monument et de rares fragments des ardoises épaisses caractéristiques des Monts d'Arrée (parfois avec la perforation pour le trou). Mais la masse de la

butte était absolument vierge de tous remaniements. C'est donc à cause de l'aplanissement du sommet, résultant des travaux récents, que P. du Châtellier crût qu'il s'agissait d'un tumulus fouillé.

L'éminence, comme a montré la destruction progressive, était formée de couches successives superposées d'argile, plus ou moins entrelardées de terre tourbeuse ou de tourbe véritable (les débris végétaux, souvent bien conservés, sont surtout formés de sphagnacées et de cypéracées; leur décomposition sous couverture a dû favoriser le développement de champignons, dont subsistent des fragments bleus ou blanchâtres de mycélium). Chaque couche avait de 25 à 50 centimètres d'épaisseur environ, et affectait une forme en calotte, le noyau central ayant évidemment un rayon de quelques mètres seulement. L'argile était bleutée ou verdâtre, identique à celle que l'on trouve sous la prairie avoisinante, d'où elle avait été certainement apportée, ce qui explique les terres tourbeuses qui viennent simplement de la surface de cette prairie. Mais à l'extérieur et sur le sommet, l'argile est jaunâtre, soit qu'une oxydation se soit faite depuis la construction du tertre, soit que l'on soit allé chercher plus loin, sur les pentes sèches, de la glaise pour compléter l'édifice. Au centre du monument il n'a été découvert absolument rien de différent, de quelque nature que ce soit. Aucune construction ou objet n'ont été rencontrés (si ce n'est un fragment de côte de mammifère, complètement noirci par la tourbe dans laquelle il était inclus, et certainement antérieur à la butte). Dans la masse de l'argile, par ci par là, quelques pierres isolées avaient été mêlées.

La butte avait été simplement posée sur le sol de la prairie, recouvrant la végétation ancienne, qu'on a partout retrouvée en place. Le seul indice chronologique certain pourrait se trouver par la pollenanalyse de ce sol tourbeux.

En attendant nous en sommes réduits aux hypothèses, quant à la nature de ce monument. Est-il d'âge historique ? Dans ce cas soit soubassement de moulin à vent, mais il faut avouer que le site dans un bas-fond serait inusité, soit motte féodale de dimensions réduites, très réduites même, ayant supporté un minuscule château de bois. C'est peu probable également. En attendant confirmation, il semble plus vraisemblable que nous ayons eu affaire à un tumulus préhistorique, de l'Age du Bronze, mais qui ne recouvrait pas de sépulture. Une sorte de tombe fictive, un cénotaphe pour un individu dont le cadavre n'avait pas été recouvert par ses proches; on a assez souvent signalé ce genre de choses, et en Armorique, en particulier, P. du Châtellier a rencontré plus d'une fois ces « tumulus du souvenir », comme il les a appelés, entre autres dans les Monts d'Arrée.

Ces renseignements purement négatifs sont le seul apport de cette destruction à la science archéologique. Regrettons plutôt que Torguenn-ar-Vern n'ait pas survécu de longs siècles encore.

P.R. GIOT.

Le château de Nevet en 1748

On sait que ce château — dont il ne reste plus que des débris de murailles — était le chef-lieu de la seigneurie (marquisat) de Nevet et Pouldavid, entre Douarnenez et Locronan, commune actuelle de Kerlaz.

Or, en 1748, le château, pendant l'absence de ses maîtres vivant à Paris (hôtel paroisse de Saint-Sauveur) et à la Cour du roi, n'avait pas été entretenu. Avant de s'y réinstaller, de grosses réparations étaient urgentes. Ainsi en décida Jean-Antoine-François de Franquetot, chevalier seigneur comte de Coigny, cordon bleu (croix de Saint-Louis), lieutenant-général, colonel général des dragons de France, gouverneur et bailli des ville et château de Caen, qui l'avait reçu en dot de sa femme Marie-Thérèse-Joséphine de Nevet, dame propriétaire de la terre et seigneurie du marquisat de Nevet et Pouldavid et autres lieux.

L'écuyer de Keroullas de Kervesio, avocat à la Cour, habitant au château de Treffry en Quéménéven, qui gérait au moins en partie les biens du comte de Coigny, fut chargé de l'affaire.

Le 9 mai 1748, par devant M^e de Leyssègue, notaire à Locronan, contrat fut passé avec les artisans choisis pour effectuer les réparations.

Cet acte notarié permet de voir en quoi consistait la demeure seigneuriale et ses dépendances. En voici la copie :

1^o) Château. — Cuisine (3 fenêtres); chambre au bout Nord de la grande salle (4 fenêtres); chambre voûtée (2 fenêtres);

grande salle (6 fenêtrés) avec porte sur le perron et une autre sur l'escalier; chambre dite des Capucins (2 fenêtrés); chambre au-dessus de celle des Capucins; cabinet à gauche de l'escalier près de la chambre des Capucins (1 fenêtré); lieux de commodités ou latrines près du dit cabinet; antichambre pavée de tuiles entre la salle et la chambre de Monsieur; antichambre (1 fenêtré) de Madame avec cabinet (plusieurs fenêtrés); chambre de Madame (1 fenêtré); chambre rouge (1 fenêtré); vestibule devant la chambre rouge; chambre verte (2 fenêtrés) avec cabinet pavé de tuiles (1 fenêtré); grenier avec escalier de bois; escalier du château (6 fenêtrés); vieille salle (1 fenêtré) avec cabinet (1 fenêtré).

2°) Maison du Pavillon. — Cuisine (2 fenêtrés) avec cabinet latrines; 2 chambres l'une au-dessus de l'autre au bout de l'escalier; chambre au-dessus de la cuisine (2 fenêtrés) avec cabinet à 3 fenêtrés; grenier (1 fenêtré) avec cabinet au bout de l'escalier de bois.

3°) Chapelle.

4°) Maison au-dessus de la remise du carrosse à la gauche de l'entrée de la cour; grande chambre et cabinet; remise avec appartement au-dessus.

5°) Grande écurie à droite de l'entrée de la cour (2 portes, 6 fenêtrés).

6°) Maison à four.

7°) Maison de l'Orangerie (5 portes et 12 fenêtrés), 2 étages. Escalier conduisant au moulin.

8°) Colombier en ruine.

9°) Moulin blanc.

10°) Moulin rouge.

11°) Moulin du Pont Alen avec crèche.

Au total, le devis de réparations se montait à 11.249 livres, 50 sols.

Les réparations dont il s'agit furent-elles effectuées ? Nous n'avons trouvé aucun acte notarié permettant de résoudre la question. Dans son article sur le château de Nêvet (*Nos vieux manoirs à légendes*, Quimper, 1936), Louis Le Guennec écrit qu'au moment de la Révolution,

ce château était fort délabré (p. 65). D'ailleurs peu après la passation du contrat de 1748, Jean-Antoine-François Franquetot de Coigny périssait en duel. L'histoire tragique des descendants de la dernière héritière des Névet a été racontée par le chanoine P. Peyron dans le *Bulletin diocésain*, en 1919 (p. 29-48 et 90-96).

Anne-Françoise-Aimée de Coigny — la « jeune captive » d'André Chénier — était une petite-fille de Marie-Thérèse-Josèphe de Névet.

Elicio COLIN.

L'habitat rural à Plouvien

CHAPITRE IV

LA MAISON D'HABITATION

L'HABITATION AU XVIII^e SIECLE

L'absence d'inventaires de biens immeubles aux Archives Départementales, et l'extrême rareté des documents anciens à l'étude du Bourg-Blanc qui traite les affaires de Plouvien, ne permettent pas une étude détaillée de l'habitation du XVIII^e siècle; mais on trouve, dans les inventaires de biens meubles, assez d'allusions à la maison entre 1717 et 1790 pour tenter une esquisse.

La seule maison dont nous ayons une description précise est une ferme de Kervilliou, en Bourg-Blanc. C'est « une maison manale, couverte de gleds et genêts, abou-tissant au Levant et Couchant, ouvrant de ses deux portes au Midi et Nord, et de ses deux fenêtres audit Midi, ayant trente pieds de longueur sur quinze de largeur et huit de hauteur » (1). Cette description peut s'appliquer aux vieilles maisons qui subsistent. Elle doit donc donner l'image du type courant à l'époque.

La maison ancienne ne comportait généralement qu'une pièce, semble-t-il; mais on trouve mention de fermes dont les habitants avaient une ou deux pièces supplémentaires. Ainsi, dans les inventaires conservés à Quimper, dix-sept fermes de Plouvien possèdent une seconde pièce habitée au rez-de-chaussée (chambre « à terre » ou « sur l'aire »); douze autres ont une seconde pièce dont la situation n'est pas précisée. Si le nombre des fermes étaient le même qu'aujourd'hui, le dixième d'entre elles *au moins* étaient donc ainsi disposées. En outre,

(1) Etude notariale du Bourg-Blanc, archives (aveu d'entre 1787 et 1790).

quatre fermes avaient deux pièces en bas outre la cuisine; deux (dont l'ancien manoir de Kerbreden, qui subsiste) avaient une chambre à l'étage; sept, dont deux anciens manoirs, avaient une chambre en bas et une en haut; aucune n'est dite comporter trois chambres à Plouvien (il y en avait deux au Bourg-Blanc, dont un manoir).

L'étage n'était donc pas inconnu, mais restait certainement très rare. Il est d'ailleurs très probable que ce n'était qu'un grenier non plafonné, si l'on en juge par ce qu'on voyait en 1943 à Kerbreden. On le trouvait notamment dans certains manoirs, et les chambres à situation non précisée étaient probablement « à terre ». Le confort supplémentaire pouvant être tiré de la ou des « chambres » était sans doute modeste. Ces pièces ne contenaient pas toujours de lit, peut-être parce que trop petites: c'étaient alors plutôt des débarras (1). Elles consistaient souvent en une petite maison distincte de la « maison manale » au pignon de laquelle elles s'appuyaient volontiers (2). Il arrive aussi que cette petite maison soit simplement une grange (3), ou la maison du four (4), où l'on a mis un lit. Ou bien il y a deux maisons, vieille et neuve, habitées toutes deux (5). Quand il existe deux pièces supplémentaires en bas, elles sont à chaque bout de la maison, ou bien l'une est « sur l'aire », ou encore l'une est la maison du four. Si donc l'on couche parfois hors de la pièce commune, on n'est guère mieux pour cela. D'ailleurs, il y a des inventaires assez gros où seulement la

(1) Exemples : Gorrequer (1749); Kerliezoc (1749); Kerardeau (1753); Kermabon (1776) (Arch. Départ.).

(2) Ainsi à Kerdaniel, en Bourg-Blanc (1776); Le Lennic (1783); Kerourgon (1786); Kerivinnoc, en Bourg-Blanc (1781 et 1783). A Kerourgon et Kerivinnoc, la chambre est un « buron », appelé « lap koz » (vieille cahute) à Kerivinnoc où il contient quatre lits.

(3) A Kermerrien (1790), le Minihiy (1760), Kerdavid (1789).

(4) A Kergaraoc (1770), Kerbreden-Vihan (1770).

(5) A Lesarhoat et Kervoalen, en Bourg-Blanc (1751 et 1776)

maison manale est mentionnée (1). Quant à la couverture, ce sont toujours des « gledz » ou des genêts (2).

Dès cette époque, les commerçants sont mieux logés que les paysans. Ils ont souvent une « chambre en haut », des tables rondes, des lits d'alcôve au lieu ou à côté des lits clos (3). Leur genre de vie est donc plus près de celui des citadins. Mais le clergé est bien plus mal loti qu'aujourd'hui. Les presbytères de Plouvien et du Bourg-Blanc ne comprennent, le premier, qu'une cuisine, une maison à four, une chambre haute et un buron; le second, qu'une cuisine et une chambre haute (4). Le vaste presbytère aux multiples chambres est donc récent, et l'idée de M. Falc'hun (20 bis), selon laquelle les dimensions du presbytère seraient un reliquat de l'époque lointaine où le clergé desservant breton était un clergé régulier et monastique, n'est pas vérifiée par ces constatations.

L'habitation du XVIII^e siècle était donc très peu confortable et trop petite; on était obligé d'y adjoindre parfois de petits bâtiments encore plus sommaires.

LES MAISONS ACTUELLES

La description des maisons actuelles renforce l'idée que nous avons pu nous faire jusqu'ici des habitations du type ancien. La maison est toujours en pierre (granulite ou schiste cristallins suivant les affleurements). La pierre est nécessairement taillée dans les très anciennes constructions (chaumières), car le liant n'était autrefois

(1) En 1743 à Kerourgon (2.092 livres); en 1776 à Langroadès (3.053 livres) et à Tressent-Bihan (4.060 livres). Il est vrai que ce n'est pas une preuve absolue qu'il n'y avait pas de chambre.

(2) Sauf à l'Isle, en Bourg-Blanc, en 1774, où une des deux « petites maisons » est couverte d'ardoises.

(3) Ainsi, les inventaires d'août 1761, mai 1774, mars 1787.

(4) Inventaires de 1738 et 1758.

que de la glaise. Les moellons n'auraient pas tenu. Dans les bâtiments modernes, au contraire, on peut employer ces derniers jointoyés par un mortier à chaux ou du ciment; les pierres de taille sont restreintes aux angles et encadrements. Dans les types très récents apparaît aussi la fausse pierre de taille en ciment. Aux manoirs de Kerbreden, de Keraliou et du Mezou, la pierre de taille de moyen appareil a servi pour l'ensemble de la bâtisse, mais le Kerzu est en moellons.

Il faut mettre pourtant à part une hutte de sabotier qui s'élève à Pont-al-Lennec. Elle rentre dans la catégorie des maisons rudimentaires, plus nombreuses autrefois dans une Bretagne que parcouraient les *boutaouerien*. Le type est adapté au demi-nomadisme: une hutte de chaume et de fougère, sans cheminée (la fumée passe à travers le toit) avec deux petites fenêtres pouvant être adaptées à une nouvelle hutte. C'est une survivance d'un passé bien mort, car le sabotier s'est fixé au lieu qu'il occupe présentement.

Donc, une grande uniformité de matériau. Mais à bien d'autres points de vue, les maisons de Plouvien sont fort diverses (1).

L'ANCIEN TYPE

La vieille ferme, c'est la maison de pierre sans étage couverte de chaume. Il en subsiste quinze à Plouvien (2),

(1) La hutte du sabotier n'a pas été comptée dans le calcul des pourcentages données dans ce chapitre. On a exclu aussi, sauf indication contraire, les moulins, anciens moulins et commerces, les maisons des pensionnés et celles de plaisance: ces types sont étudiés au chapitre VI. On a écarté aussi les maisons du bourg qui ne sont pas des fermes. On s'est limité aux exploitations purement agricoles et aux maisons de journaliers, vieux paysans, ouvriers meuniers, ouvriers-paysans des écarts.

(2) Une seizième existait au bourg lors de l'enquête. Elle a été brûlée en août 1944. Ses habitants ne cultivaient pas la terre.

dont douze sont à la tête d'exploitations atteignant jusqu'à une dizaine d'hectares. Elles ne forment plus que 4,1 % des maisons (1), aussi est-il temps d'en fixer les traits (planche IV A).

La chaumière de Plouvien est vraiment de triste aspect; elle est plus basse et plus misérable que celle du Vannetais, dont la ligne de toit se rompt d'une ou plusieurs lucarnes. Peut-être faut-il y voir une des raisons (mais non la principale) de sa quasi-disparition à Plouvien, en regard de sa conservation en Morbihan. Ici, c'est une maison basse sans grenier (2). Il y a seulement parfois une sorte de plafond de planches sur la pièce unique; plus souvent, ce plafond n'existe que près de la cheminée. Certaines possèdent une porte surmontée d'un arc en plein cintre, mais le linteau monolithe est aussi répandu. Parfois apparaît une particularité léonarde, le *kuz-taol* (cache-table): un peu plus près du pignon portant la cheminée que de la porte, le mur dessine une avancée qui constitue à l'intérieur une sorte de petite pièce dans la grande et où l'on prend les repas. Le côté de ce saillant qui regarde la porte était et est encore quelquefois muni d'une meurtrière, le *toull ar fuzuilh* (trou du fusil), par laquelle on pouvait tirer sur les brigands. « Kuz-taol » et « toull ar fuzuilh » ont subsisté dans certaines maisons améliorées; mais toutes les chaumières n'en ont pas. Les dimensions moyennes sont de 8 à 10 m. sur 5. Parfois, une seconde porte ouvre sur l'arrière.

(1) Ici, par exception, on a compté dans l'établissement du pourcentage tous les écarts et toutes les exploitations semi-agricoles du bourg : 368 maisons en tout.

(2) M^r Guerneur, notaire au Bourg-Blanc, nous dit avoir connu autrefois, au bourg de cette commune, une vieille maison à escalier de pierre extérieur conduisant à une pièce nommée *ar gambr* (la chambre). C'est la disposition du Vannetais, aujourd'hui inconnue à Plouvien et au Bourg-Blanc.

Les baïes sont rares et exigües. Le « kuz-taol » ou le mur droit à son emplacement, sont percés d'une fenêtre garnie de barreaux et mesurant généralement 60 cm. sur 100, parfois moins (55 sur 65 chez Conseil, à Keraredeau). En outre, une lucarne (40 sur 40 ou moins) « éclaire » la pièce entre la fenêtre et la porte, plus rarement au-delà de la porte. Il est peu fréquent, dans les chaumières, qu'on ait agrandi la fenêtre ou qu'on en ait percé une autre. Il y a toujours des vitres aujourd'hui, à la fenêtre, sinon à la lucarne.

A l'intérieur, nous trouvons la pièce bretonne classique, bien des fois décrite. Voici la chaumière Le Guen, à Kerglien (fig. 8). Sur la terre battue se trouvent, à droite de la porte, une armoire; à gauche, une commode. Parvenu au milieu de la pièce, on entrevoit une double rangée de meubles. A droite, du côté le moins sombre, deux armoires et deux lits clos. Là se trouve en général une grande pendule à long balancier. A la partie supérieure des lits clos sont fixés dans des cadres, à Kerglien ou ailleurs, des images de piété, des diplômes variés, des décorations, des photographies de défunts ou de prêtres de la famille. Au pied des lits, des bancs-coffres. En face de cette rangée de meubles, d'autres moins visibles, dans l'ombre: à Kerglien, un lit clos et une table (insolite à cet endroit); puis, près de la fenêtre, la table des repas, encadrée d'une part d'un lit clos et d'un banc; de l'autre, d'un autre banc et d'un buffet. Au fond de la pièce, lâtre avec un vaisselier. A côté de la cheminée, une cuisinière, seul trait de modernisme de la maison.

Ce type d'habitation a été souvent amélioré par le changement de la couverture. 21 % des fermes et maisons des ruraux des écarts (moulins et commerces exceptés) n'ont pas d'étage. Ce sont généralement d'anciennes chaumières transformées, correspondant presque toujours à de petites exploitations, ou servant d'habitations

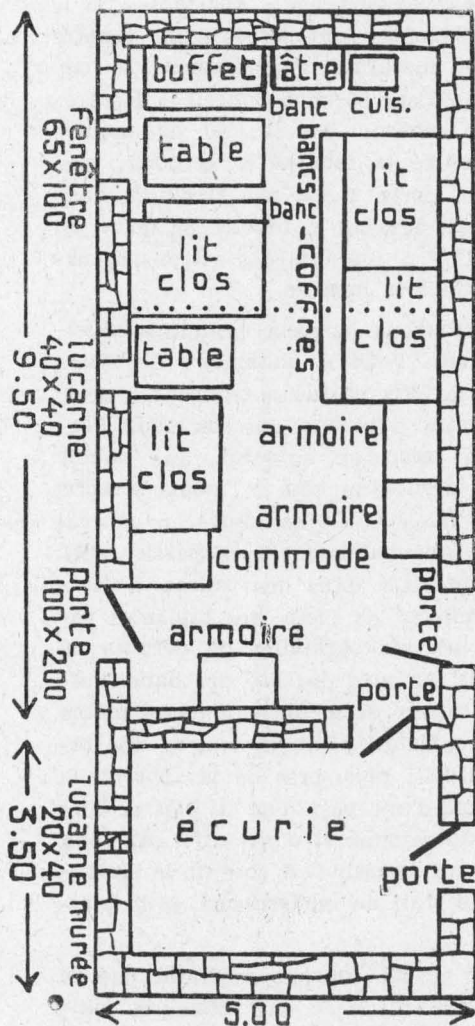


FIGURE 8

**CHAUMIERE LE GUEN
A KERGLIEN**

Terre battue; porte de communication avec l'écurie; plafond de planches entre le poutillé et l'âtre (le reste donne sur la charpente). Huit habitants (père, mère, six enfants). Cuisinière. Maison de fermier.

à des journaliers ou des vieillards pauvres. On fait encore de nos jours des maisons sans étage, mais peu, et on y introduit de nombreuses améliorations qui seront étudiées plus loin: cimentage du sol, crépissage, etc... Le nombre des petites maisons tend d'ailleurs à diminuer du fait que pas mal de très petites exploitations ont été absorbées par des fermes moyennes (1).

La couverture qui remplace le chaume est le plus souvent l'ardoise, puis les tuiles de ciment, les tuiles, l'éverite, la tôle, la terrasse de ciment, le papier goudronné. Voici l'importance numérique de ces divers modes de couverture (2):

Ardoise..	91,3 %
Chaume..	4,1 %
Tuiles de ciment..	1,9 %
Tuiles rouges mécaniques..	0,8 %
Everite..	0,5 %
Tôle..	0,5 %
Terrasse de ciment (3)..	0,5 %
Papier goudronné..	0,3 %

L'ardoise a donc une énorme prépondérance. Elle vient ou de Trélazé, ou de la Montagne Noire et du Bassin de Châteaulin (Gourin, Motreff, Maël-Carhaix). La tuile de ciment, très fréquente sur les bâtiments d'exploitation, ne recouvre guère les maisons. Ces petites plaques de ciment ayant la forme des tuiles et fabriquées dans la région (Landerneau, Lesneven, Lannilis, etc...) ont l'avant-

(1) La division de fermes qui a abouti à des hameaux à maisons et dépendances imbriquées (cf. chap. II) n'est pas le phénomène inverse: il s'agit d'exploitations assez grandes (20 hectares ou plus) qui ont cédé la place à de moyennes ou petites fermes (5 à 12 hectares), mais non à de très petites.

(2) Y compris tous les écarts et toutes les exploitations agricoles et demi-agricoles du bourg; reste du bourg exclu (le bourg accroîtrait la proportion des toits d'ardoise).

(3) Ce type inattendu est temporaire: il s'agit de maisons neuves auxquelles le propriétaire doit ajouter un étage quand il en aura les moyens.

tage du bon marché (100 francs le mètre carré contre 150 francs pour l'ardoise, en septembre 1944) (1), mais elles se cassent facilement. Les tuiles rouges mécaniques viennent des Charentes et coûtent aussi cher que les ardoises, mais l'infrastructure du toit est moins onéreuse. Sur les habitations elles sont à peu près inexistantes, de même que l'éverite, la tôle et le papier goudronné qui conviennent plutôt aux bêtes.

Mais, quelles que soient les modifications de la couverture, toutes les petites maisons sans étage dérivent de la chaumière par amélioration ou construction récente sur le même plan. Un cinquième des maisons paysannes (au sens large) des écarts et du bourg est donc resté fidèle à la vieille ordonnance.

Il faut naturellement mettre à part les *anciens manoirs* (planche III B). A Kerbreden, Kerzu, Keraliou et le Mezou, la maison, quoique remontant à deux cents ans ou plus, a un étage; mais à Kerbreden, il n'y a pas de grenier sur tout l'étage. Le manoir est plus vaste que la chaumière: 14 mètres de long à Kerbreden et au Kerzu. Le Mezou a, de tous, le plus d'allure. C'est « une grande maison de pierres de taille, d'aspect austère et fruste, mais que relève une jolie lucarne à volutes et rampants arrondis... Sous chacune des larges fenêtres se trouve cette ouverture en manière de meurtrière qui servait à aérer les appartements pendant la nuit, ce qu'on voit souvent dans les manoirs du XVIII^e siècle. La grande porte a perdu son fronton, dont il ne reste que les pilastres et la double corniche. De solides grilles de fer protègent les fenêtres du rez-de-chaussée » (2). Les hautes cheminées introduisent du pittoresque. A Kerbreden, des arcatures embellissent des fenêtres. Un massif escalier de pierre mène à l'étage. Au Kerzu et au Mezou

(1) Prix de 1938 : 15 francs et 20 à 25 francs.

(2) Arch. Dép., fonds Le Guennec.

existe une cave, chose inconnue dans toutes les autres fermes. Les baies sont assez vastes (1) et assez nombreuses. La couverture est toujours l'ardoise. Au Kerzu et au Mezou, le *leur-zi* (2) est cimenté; à Kerbreden, il est en larges dalles et à Keraliou en terre battue. Divisé en plusieurs pièces aujourd'hui, le rez-de-chaussée devait être primitivement d'un seul tenant. La pièce commune est ordonnée comme dans la chaumière, ce qui est naturel puisque les habitants sont des cultivateurs ayant le même genre de vie que les autres (3). Les inventaires montrent d'ailleurs que, dès le XVIII^e siècle, une bonne partie des manoirs de Plouvien et du Bourg-Blanc étaient déjà maison roturières.

Le manoir n'est donc pas, malgré son étage, foncièrement différent des autres vieilles fermes. Il est surtout plus grand et mieux bâti. Depuis qu'il n'est plus une demeure noble, on l'aménage comme les autres maisons dans la mesure où son plan ne s'y oppose pas — et il ne s'y oppose guère. On peut en faire sans trop de frais une demeure confortable (le Kerzu). Quand il est trop vaste (le Mezou), on a seulement réduit le logis.

Même en tous ces types anciens quels qu'ils soient, il n'y a pas de promiscuité des bêtes et des gens. Sur la foi de certaines descriptions, on tend peut-être à croire à une fréquente cohabitation des hommes et du bétail en Bretagne. Il ne s'agit pas de contester ces faits en des régions bretonnes où le domaine congéable ou la routine ont fait sentir leurs effets jusqu'à l'époque ac-

(1) Vallaux (51, p. 133) dit les fenêtres des manoirs petites et irrégulières. Irrégulières, parfois; mais petites, non, au moins à Plouvien.

(2) Il n'y a pas de mot français correspondant. C'est le « sol » du rez-de-chaussée, qu'il soit en terre battue, cimenté, carrelé ou planchéyé.

(3) Au Kerzu et à Keraliou, le mobilier traditionnel a disparu, mais nous verrons qu'il en va de même dans quelques autres fermes.

tuelle. Mais à Plouvien, il n'y a *pas une seule ferme* où bêtes et gens soient séparés par une simple cloison de bois, et a fortiori où la séparation soit une claie à mi-hauteur. Il existe toujours un mur de pierre de séparation, qui va jusqu'au toit. Dans les inventaires du XVIII^e siècle, nous n'avons pas trouvé d'indices de cohabitation, mais au contraire bien des mentions d'étables et écuries distinctes de la maison (1).

La séparation n'est, il est vrai, pas toujours absolue. Nous avons trouvé six fermes où la maison communiquait avec une étable par une porte percée dans le mur (2), et deux autres où l'ancienne maison, aujourd'hui désaffectée, est ainsi disposée. En quatre autres cas, on observe une porte actuellement murée. Au total, douze fermes. Quelques portes murées peuvent nous avoir échappé; elles ne sauraient être nombreuses. Sauf chez Guéguen, à Kerilaouen (maison de 1934), il ne s'agit que de vieilles fermes (notamment, trois chaumières et le manoir de Kerbreden) (fig. 8). Inversement, de vieilles fermes sont bien séparées des étables et écuries: ainsi la chaumière Garven, à Kerlouzern (planche IV A). Ce sont là des maisons qui ont très probablement au moins cent cinquante ans. Une maison datée de 1847 (Léon, à Kericuff, fig. 6 A) n'a pas de communication avec l'étable.

Trois faits sont donc bien établis: on ne voit actuellement que peu de portes entre la maison et l'étable ou l'écurie; ces cas, sauf un, ne concernent que de vieilles maisons et ont été autrefois plus nombreux; même il y a cent cinquante ans, on faisait déjà des maisons complètement séparées du logement des bêtes.

(1) M. El. Colin (8) a fait les mêmes constatations pour le Porzay (région de Locronan). Il est vrai que, fait-il remarquer, les inventaires et actes similaires ne concernent généralement pas les tenures pauvres.

(2) Dans un des cas la dépendance n'est plus étable ni écurie depuis longtemps. — Il s'agit de vraies portes et non de passages non fermés.

Y a-t-il eu autrefois à Plouvien des fermes où bêtes et gens n'étaient séparés que par une cloison de bois? Jusqu'au XVIII^e siècle, cela est vraisemblable. Nous avons pour 1794 le témoignage de Cambry (3, éd. Souvestre, p. 16) d'après lequel une « claie légère » sépare en général bêtes et gens dans le Finistère. On peut conclure de ce témoignage et des observations qu'à la fin du XVIII^e siècle coexistaient probablement à Plouvien des maisons à séparation totale, des maisons à porte intérieure dans un pignon de pierre et des maisons à paroi de bois entre bestiaux et paysans (1).

Décrivant le Finistère en 1836, Souvestre (p. 103) dit que « dans les montagnes, chez les cultivateurs pauvres, on voit encore parfois les vaches et les moutons habiter le même corps de logis que les fermiers, dont ils ne sont séparés que par une claire-voie à hauteur d'appui; mais généralement les bestiaux ont des étables séparées adossées au pignon de la maison principale ». Donc, en 1836, en dehors des montagnes, la cohabitation avec les bêtes est déjà exceptionnelle (2).

(1) Nos observations et les archives conduisent donc à penser que Cambry a noirci le tableau en n'insistant que sur le type inférieur. Extérieurement les anciennes maisons devaient se ressembler toutes, ce qui a porté notre auteur à généraliser. Visitant tout le Finistère, il n'est pas entré partout. Il concède seulement que dans la région de Saint-Pol « les animaux ne sont point toujours séparés des hommes » (éd. Souv., p. 27), ce qui revient à dire que l'inverse est le plus fréquent. Nous pensons aussi que de Fréminville exagère lorsqu'il écrit (p. 34 de son éd. de Cambry, note) : « Ce tableau très bien tracé, d'une chaumière bretonne et de ses habitants, est d'une admirable sincérité. Le temps n'y a rien changé encore. » Il faut se méfier des témoignages des romantiques. Pour eux, le laid, c'est le beau.

(2) Souvestre dit aussi en note, à propos du passage de Cambry cité plus haut, que « l'exagération (de Cambry) est manifeste...; dans les deux tiers des fermes, les animaux ont des étables séparées de la maison d'habitation...; c'est avec de pareilles exagérations, prises à la lettre, qu'on a donné une si fausse idée de la Bretagne » (p. 16-17).

A quelle date cette cohabitation a-t-elle totalement disparu à Plouvien? Le maire, dont les souvenirs remontent à 1896, ne l'a jamais vue. Par contre, une paysanne d'une cinquantaine d'années nous a dit en avoir observé des cas en sa jeunesse. Il se peut qu'elle ait mal compris la question; néanmoins, un doute subsiste. De toute façon, il est absolument certain que depuis 1910 au moins il y a partout des murs entre bêtes et gens. Même dans les vieilles fermes, la situation actuelle est donc satisfaisante à cet égard, sauf en de très rares cas où, comme chez Le Guen, à Kerglien, l'odeur pénètre par la porte qui joint mal (1).

La superposition est aussi désagréable que la juxtaposition. Elle n'est pas absolument inconnue à Plouvien. Au moins, en une ferme (Simon, à Trezent) l'une des chambres n'est séparée de l'écurie que par son plancher, et au moins en une autre (Bozec, à Keraredeau), il en fut de même jusqu'à la construction d'une nouvelle maison (fig. 9). Là encore, un ou deux autres cas peuvent nous avoir échappé, surtout s'il s'agit de maisons désaffectées. Mais cette disposition n'a jamais été qu'une exception, puisqu'il n'y a pas de vrai étage dans les vieilles fermes en dehors des manoirs, et que, lorsqu'on s'est mis à bâtir des fermes à étage (un peu avant le milieu du XIX^e siècle), on voulait déjà se séparer des bêtes comme le montre la ferme Léon à Kericuff (fig. 6 A). Ce type aberrant mérite pourtant d'être signalé à titre de curiosité, et nous verrons au chapitre VI que ce fut sans doute un type de transition, intéressant au point de vue génétique.

En résumé, même dans les anciennes maisons on saisit, malgré l'inconfort et l'aspect souvent misérable, une

(1) Et encore la mauvaise odeur de cette chaumière n'est-elle pas comparable aux senteurs qui nous ont accueilli en 1939 dans des maisons lorraines, même reconstruites après 1918.

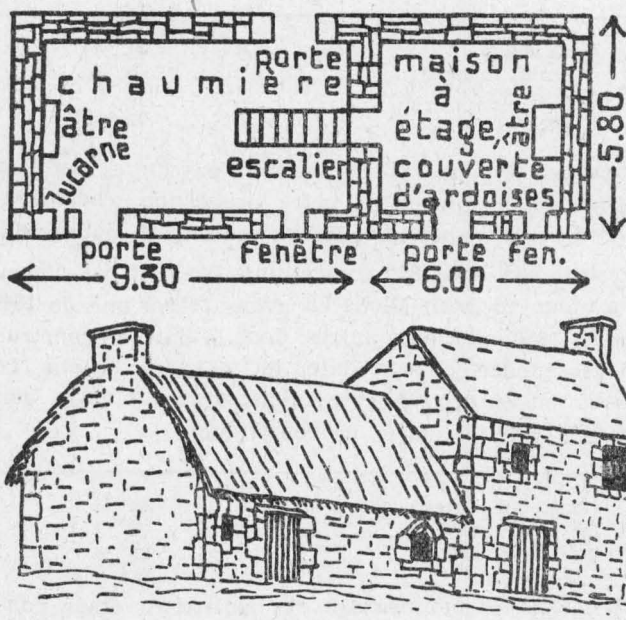


FIGURE 9

MAISON A SUPERPOSITION

Ancienne maison chez Bozec, à Keraredeau, habitée jusqu'en 1926. On habitait à la fois la chaumière à gauche et l'étage à droite, le bas de la maison de droite étant à usage d'écurie. La pente du terrain vers la droite a facilité cette disposition. La maison de droite, couverte d'ardoises, est plus récente que l'autre.

préoccupation de s'isoler du bétail, préoccupation déjà notée dans l'ordonnance générale des bâtiments.

LA MAISON MODERNE

La maison moderne est essentiellement une maison à étage. Le tableau suivant fait ressortir l'importance numérique des différents types d'habitations.

Sans étage..	21 %
Greniers habités..	5 %
Mansardes..	2 %
Étage..	72 %

Près des trois quarts des maisons paysannes ont donc aujourd'hui un étage, et cette proportion s'accroîtrait encore si l'on laissait de côté les maisons de journaliers.

C'est depuis 1845-1850 environ que l'on fait des demeures à étage véritable. Nous en avons relevé une de 1847, deux de 1850; plusieurs autres, dont la date de construction est oubliée, doivent dater de la même époque. Les chiffres suivants portant sur 188 maisons à étage donnent une idée des dates de construction.

Construites avant 1900..	45 %
De 1900 à 1918..	26 %
De 1918 à 1943..	29 %

En réalité, le pourcentage des maisons à étage construites avant 1900 est certainement plus élevé. Il a fallu laisser de côté, faute de données, bon nombre d'habitations. Or, celles dont on ne sait plus la date de construction sont évidemment de vieilles maisons.

Le mouvement fut d'abord lent, semble-t-il. Peu de maisons à étage datées sont antérieures à 1870. Le gros effort fut fait entre 1880 et 1900. Le mouvement se ralentit ensuite, cessa pendant la guerre de 1914 et reprit après 1918. Désormais, on fait des maisons à étage pour remplacer, non seulement les chaumières ou maisons basses qui en dérivait, mais aussi les vieilles maisons à étage, ou bien celles que surmontait un grenier habité.

Cette dernière forme d'habitation précéda la maison à étage. Elle s'intercale chronologiquement et qualitativement entre elle et la chaumière « à terre ». Elle procède sans doute des quelques chaumières du ^{xviii}^e siècle qui avaient une « chambre en haut ». La campagne

d'édification des maisons à greniers habités date de la première moitié du *xix*^e siècle. Elle se continua après 1850, les moyens financiers ne permettant pas toujours de faire un vrai étage. Actuellement, c'est un type peu répandu (5 %). Les maisons à mansardes le sont encore moins (2 %) : ou bien on fait un étage, ou bien on couche en bas ou au grenier en attendant mieux.

L'étage (*solier*) est surmonté d'un grenier (*galatrez*) dans 80 % des cas environ. L'absence de grenier incite les frileux à continuer de coucher en bas dans les lits clos.

Tantôt la nouvelle maison a été construite sur l'emplacement et même les fondations de l'ancienne; tantôt on l'a faite à côté, et généralement un peu à l'écart des bâtiments d'exploitation. Quand l'emplacement est le même, on a parfois réduit la longueur (exemple : Léon Jean, à Trezent) : on a ainsi économisé ce qu'on gagnait en hauteur. Mais ce n'est pas général. On abandonne aussi parfois les anciennes dépendances attenantes, comme nous l'avons vu.

La maison à étage est de longueur très variable; on en trouve de 6 mètres (Guéguen, à Kerilaouen) et de 15 mètres (Ellegouet, à Kergroas). La moyenne est de 10 à 11 mètres, donc légèrement plus que les chaumières. Les dimensions varient en gros comme celles de la surface exploitée, avec de nombreuses exceptions. Les maisons les plus récentes ne sont pas plus grandes que celles de la fin du *xix*^e siècle. La largeur est généralement faible, 6 mètres en moyenne. Même lorsqu'il y a des fenêtres des deux côtés, on ne trouve pas deux pièces dans le sens de la largeur, sauf en de très rares cas.

L'escalier était fait autrefois en pierre : ainsi, chez Gouriou, à Kerilaouen (1863) et Léon, à Kericuff (1847), sans doute à l'image des manoirs. L'escalier de pierre a été vite remplacé par celui de bois, qui est presque

universel dès le Second Empire. Autrefois, l'escalier se faisait en général contre un pignon, ce qui était naturel dans des maisons où le rez-de-chaussée était en une seule pièce. Cette disposition tend à se confiner aux petites maisons. Les autres ont maintenant leur escalier au milieu; de même pour la porte.

Toujours couvertes d'ardoises, portant presque toujours une cheminée à chaque extrémité, les maisons à étage, vues de loin, se ressemblent toutes. Un siècle n'a pourtant pas passé sans modifier beaucoup la disposition intérieure et le détail de l'aspect extérieur.

LES FACTEURS D'AMELIORATION

La faible importance, puis la disparition précoce du domaine congéable (chapitre I) ont été pour le Léon un facteur de premier ordre pour l'amélioration des bâtiments.

Plus intéressante parce que plus nuancée est la question de l'influence du fermage et du faire-valoir direct sur l'amélioration de l'habitation. Le nombre relativement élevé des fermiers (chap. I) donne à ce problème beaucoup d'importance (1).

Les coutumes ayant force de loi ne concernent que les réparations d'usage courant. D'après les coutumiers de 1852 (34, p. 264-270) et 1936 (4, p. 72-77), qui n'offrent pas de différence à cet égard pour le canton de Plabennec, le fermier doit réparer les toitures en chaume; le propriétaire fournit la grosse boiserie. Dans les couvertures en ardoises, le fermier doit remplacer les pierres faillantes ou volantes jusqu'à un mètre carré d'un seul tenant; les plus grosses réparations incombent au propriétaire. Pour le reste, le fermier ne doit que l'entretien courant de la maison; le propriétaire se montre

(1) Ceux qui sont à la fois fermiers et propriétaires (environ 10 %) ont le plus souvent leur maison à eux.

généralement peu exigeant. Ces coutumes ne conduisent donc à aucune amélioration de part ni d'autre.

Le fermage se révèle mener, dans l'ensemble, à moins d'améliorations que le faire-valoir direct, mais il faut se garder de voir là une règle absolue. La moitié des chaumières sont habitées par leur propriétaire. L'une l'est par un co-propriétaire qui n'a pas pu s'entendre avec sa famille sur les frais à engager (1). Mais les autres ? Si l'on en juge par les chaumières, le faire-valoir direct ne présente pas d'avantages. Mais le nombre des chaumières est trop petit pour qu'elles soient un critère. On peut penser à des cas particuliers, négligence, manque d'argent ou intérêt mal compris (2).

Un critère plus général est celui de l'étage. Un très grand nombre de maisons à étage sont sous le régime du fermage. Si celui-ci avait été désastreux, on aurait vu persister de nombreuses chaumières. On relève même, parmi les vieilles maisons à étage, une proportion de fermes égale au pourcentage général des contrats de fermage : propriétaires exploitants et non exploitants semblent donc avoir amorcé ensemble le mouvement (3).

Mais aujourd'hui, presque toutes les belles constructions neuves sont l'œuvre de propriétaires exploitants. C'est que le paysan s'est enrichi, et surtout que la pro-

(1) Le Guen, de Keruzoc. Il a bien une maison à étage, ancienne quoique moins que la chaumière, mais la pièce d'en bas y est trop petite (ils sont dix), et la chaumière est jugée encore préférable.

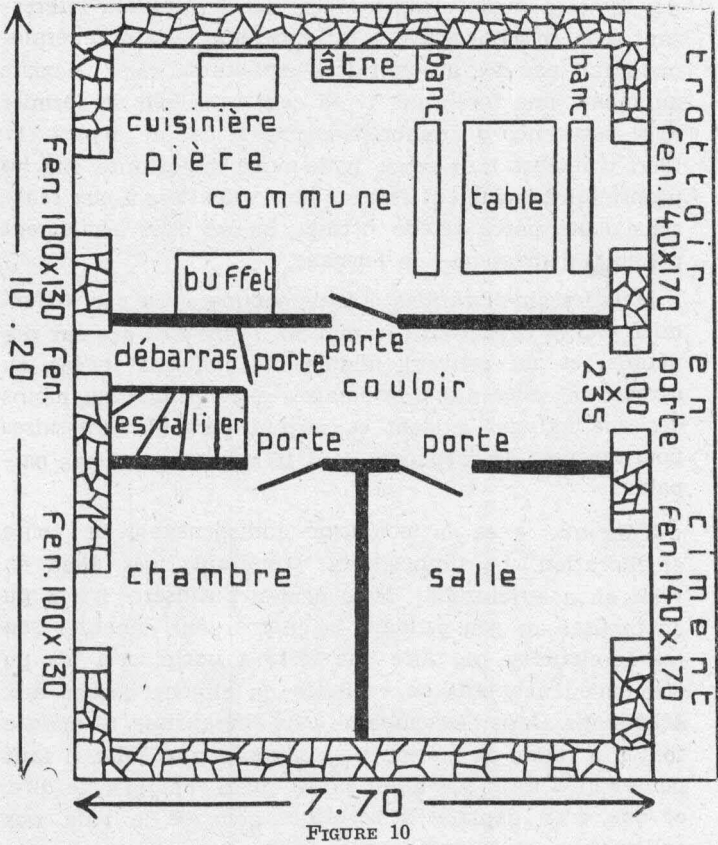
(2) Il arrive que des bâtiments d'exploitation soient mieux couverts que la maison (ardoises ou tuiles de ciment). Cf. planche IV A.

(3) Il y a plus de 38 % de maisons à étage datées et antérieures à 1880 qui sont des fermes, et 37 % de fermes sur le total des exploitations. Des transferts de propriété sont naturellement survenus depuis 1880, mais, comme ils ont dû modifier dans le même sens les deux chiffres, le raisonnement paraît valable.

priété foncière ne rapporte plus. Pourquoi engager une très grosse dépense dans un bien qui rapporte tout au plus 2 ou 3 %, et n'en rapportera pas davantage ensuite, puisqu'on est sûr de trouver un locataire, dans un pays où le jeune agriculteur qui s'établit doit souvent guetter plusieurs années une terre avant d'en avoir ? Placer son argent dans la terre, c'est le mettre à l'abri des fluctuations monétaires; mais mal avisé serait celui qui en attendrait un revenu substantiel. Aussi la ferme courante (au sens étroit du mot ferme) comporte-t-elle généralement un étage; mais elle n'est pas belle. Elle n'a généralement pas reçu les plus récents aménagement (crépissage, gouttière, etc.). Pourtant il y a quelques exceptions, dont une très brillante : la ferme Le Gall, à Mesmeuleugan, qui appartient à M. Le Grignou, de Lannilis (fig. 10). C'est une vraie ferme-modèle dont on décrira bientôt les dépendances. La maison, édifiée en 1940, carrelée, possède de très grandes fenêtres en bas (140 sur 170), de grandes (100 sur 130) en haut et derrière; elle est double et présente toutes les commodités possibles sauf l'eau et l'électricité. C'est une des deux plus belles de la commune. Mais le propriétaire est entrepreneur; les matériaux lui ont coûté moins qu'à un autre, et la maison est la meilleure des réclames pour lui. C'est un cas très spécial. Ce qui manque en général aux fermes, c'est la marque du soin que seul peut apporter le propriétaire-exploitant au bien que lui ou ses ancêtres ont acquis après des décades de vie laborieuse et de patientes économies.

Il est vrai que, pour les améliorations, propriétaire et fermier peuvent s'entendre. On peut faire des travaux à frais communs, et on en fait. Il est aussi des fermiers qui engagent des frais à eux seuls. Dans les deux cas, il est le plus souvent convenu que s'il part le locataire sera remboursé; mais on en voit qui, comme à Pluchon, à Ker-georges, font des travaux (1) sans assurance de rem-

(1) Remplacement d'une porte inutile par une fenêtre.



UNE BELLE MAISON MODERNE

Ferme Le Gall, à Mesmeuleugan (propriétaire : Le Grignou). Exploitation de 27 hectares de terres médiocres. Nombre d'habitants : 9 (il y a quatre pièces au-dessus du rez-de-chaussée figuré ici). Mobilier moderne dans la pièce commune.

Différences avec la majorité des autres belles maisons : longueur moins grande, fenêtres de devant plus larges, pas de mobilier traditionnel, maison exploitée par un fermier.

boursement. Il s'agit d'améliorations telles que le cimentage du rez-de-chaussée, des agrandissements de fenêtres,

des fosses à purin cimentées. Ce dernier travail, intéressant à la fois l'hygiène et le rendement, a été généralement fait par des propriétaires-exploitants, mais il existe au moins une fosse qui a été construite par le fermier avec assurance de remboursement en cas de départ (1). C'est d'ailleurs la dépense hygiénique importante que les propriétaires semblent faire le plus volontiers à eux seuls, sans doute parce qu'elle permet, quand c'est légalement possible, d'augmenter le fermage.

Mais les améliorations à frais communs ou par le fermier seul et concernant la maison ne portent que sur des détails, et ne peuvent aligner les maisons louées au niveau de celles des propriétaires exploitants : du moins de ceux qui ont le goût et surtout l'argent nécessaires pour engager des dépenses dont le rapport n'est pas palpable.

L'argent : c'est la condition indispensable de toute amélioration. Le propriétaire exploitant, très gêné en 1939, en a aujourd'hui. Mais peut-il l'utiliser ? S'il a pu en profiter un peu pendant la guerre pour cimenter son rez-de-chaussée ou faire une fosse à purin, cela n'a pu être qu'en achetant en cachette du ciment dérobé aux Allemands. Dans l'ensemble il a dû thésauriser. Si malgré tout il a rendu sa maison plus saine et plus jolie, il faut penser qu'il n'est pas aussi avare qu'on veut bien le dire, et que, n'en déplaise à certaines gens de la ville, nos cultivateurs de Plouvien et du Léon sont souvent ouverts au progrès et pleins du désir de faire entrer dans leurs logis du confort et de la lumière.

La loi Loucheur a permis à sept exploitants au moins de faire une maison neuve, bien que n'ayant pas immédiatement d'argent. On peut s'étonner qu'elle n'ait pas plus servi. Sans doute est-ce dû à l'esprit d'indépendance

(1) Chez Le Fur, à Lannaneyen (devenu, depuis l'enquête, propriétaire).

du paysan : s'il rebâtit sa demeure, il ne demandera d'argent à personne; il faut la faim de la terre pour le pousser à emprunter.

Pour certains petits et surtout très petits propriétaires, le travail d'ouvrier a fourni l'appoint. Sept ouvriers-paysans au moins, dont trois du village du Creo, ont pu refaire ou fortement améliorer leur demeure, alors que le seul travail de la terre les eût laissés dans un vieux logis. Ainsi les facilités d'entrée à l'Arsenal de Brest pour les pères de famille nombreuses ont-elles eu un heureux effet et, au moins dans ces cas, n'ont-elle pas provoqué le départ qu'on eût pu craindre. Les maisons construites dans ces conditions sont le plus souvent assez petites, mais bien aménagées.

LE PROGRES DU CONFORT ET DE L'HYGIENE

La substitution de l'ardoise au chaume n'a été que le début de transformations encore inachevées. C'est la cuisinière qu'on achète le plus volontiers : 91 % des maisons en possèdent, et si 15 à 20 % de ces cuisinières sont en mauvais état ou même hors d'usage, il faut en incriminer la guerre qui a rendu difficile leur remplacement : on eût pu en trouver en cherchant, mais la rareté du charbon, surtout à la campagne, en diminuait provisoirement l'utilité. La cuisinière est placée à côté du foyer, qui sert toujours. C'est surtout pour son four qu'on l'apprécie; le paysan aime le *fars gwenn* (1) qu'il est difficile de faire autrement qu'au four. Elle sert aussi le dimanche à cuire du rôti. Sur la semaine, c'est l'âtre qui est le plus employé : on y prépare la nourriture à base de soupe, lard et pommes de terre, et le feu de lande qu'on y fait

(1) Le *fars gwenn* est un gâteau fait avec une pâte à crêpes épaisse mise au four dans un plat bien beurré. Le *fars du* est fait avec de la farine de blé noir, du sel et du saindoux, mis dans un sac et cuit avec une soupe au lard. Les Brestois en font aussi.

est plus propice à la cuisson des crêpes et des *logod* (1).

Avant 1914, le rez-de-chaussée était presque toujours d'un seul tenant, et de disposition semblable à celle de la chaumière; on ne l'avait divisé que rarement en plusieurs pièces. Aujourd'hui, dans presque toutes les maisons neuves à étage sauf les très petites, et aussi dans bien des anciennes fermes, on fait des séparations au rez-de-chaussée. Outre le corridor, qui n'est pas toujours distinct de la grande pièce, il y a ainsi deux, trois, très rarement quatre pièces. Les cloisons sont presque toujours en bois et non tapissées. Parfois, la cloison ne court pas sur toute la largeur de la maison, et l'une des pièces, ou les deux, sont sans porte. Outre la pièce du foyer, il y a une laiterie, ou une « salle », ou les deux; rarement une chambre. La laiterie (*kambr ar leaz*) est une toute petite pièce où l'on fait le beurre. La fenêtre en est souvent moins grande que les autres. La « salle » (*ar zal*) existe dans 58 % des maisons cloisonnées au rez-de-chaussée : c'est une pièce moyenne, meublée en salle à manger de ville et ne présentant aucun caractère breton. La salle ne sert pas plus que lors des enquêtes de Vallaux et de Le Bail : on n'y mange pas, c'est plutôt un salon, quoique les visiteurs courants, même citadins, soient reçus d'ordinaire dans la cuisine. La salle reste donc une marque extérieure de l'aisance. Il n'y a pas à s'en étonner, puisque dans les villes de Basse-Bretagne la très grande majorité des gens de condition moyenne ne mangent dans leur « salle à manger » que lorsqu'ils reçoivent. Le fait de manger dans cette pièce serait-il d'ailleurs un progrès ? Les femmes auraient plus de travail, et la table est souvent trop petite. La multiplication des salles montre seulement un développement des préoccupations non strictement utilitaires. En ce sens elle est un progrès, sinon comme réalisation (les meubles sont généra-

(1) Crêpes épaisses et petites, faites de farine blanche et de farine noire mélangées.

lement affligeants), du moins par l'intention dont elle témoigne.

40 % des maisons sont divisées en deux ou plusieurs pièces au rez-de-chaussée, et 60 % sont d'un seul tenant.

Quant à l'étage, quand il existe, il est tantôt d'une seule pièce, tantôt cloisonné, comme le montre ce tableau :

Etage		
D'un seul tenant (1)	30	%
Deux pièces	45	%
Trois pièces	14	%
Quatre pièces	1	%
Cinq pièces	0,5	%

Là aussi, les cloisons sont en bois. La ou les pièces d'en haut sont toujours des chambres. Elles permettent d'échapper à la promiscuité des anciennes maisons à pièce unique, et cela d'autant plus qu'il y a plus de pièces (2). A ce point de vue, la situation est bien meilleure qu'en 1914, car le compartimentage de l'étage ne remonte pas loin. Ces chambres d'étage ont très souvent des cheminées, mais on n'y fait pas de feu sauf exception.

Les transformations de la disposition intérieure n'ont pas provoqué dans le mobilier la révolution qu'on eût pu attendre ou craindre. Le meuble original est le lit clos, *gwele kloz*, moins décoré qu'en Cornouaille. Dans la maison à pièce unique, il s'impose, puisque là couchent des personnes d'âges et de sexes différents. Malgré la prédominance actuelle des maisons à étage, 90 % des habitations possèdent toujours un ou plusieurs lits clos dans la pièce commune, et la disposition de celle-ci est restée

(1) En comptant les greniers habités, la proportion des étages d'un seul tenant passe à 44 %.

(2) On ne fait pas coucher les domestiques à l'écurie. Le plus souvent ils dorment dans un lit clos de la pièce commune. Ils sont d'ailleurs peu nombreux.

dans l'ensemble la même (1). L'introduction de meubles modernes correspond le plus souvent à un enrichissement, mais pas toujours : des gens pauvres ont dû monter un ménage comme ils ont pu, faute de meubles leur venant de leurs ancêtres. La disposition traditionnelle et les lits clos sont moins fréquents dans les fermes du bourg, mais on sait que ces fermes sont peu nombreuses.

Il y a de un à quatre, très rarement cinq lits clos; le plus souvent, deux ou trois. D'ordinaire ils sont au rez-de-chaussée, mais on en voit à l'étage en quelques fermes où ils sont utilisés en attendant l'achat d'un lit non clos (*gwele reaz*). Ce dernier est presque toujours en bois et n'offre pas de particularités.

Dans 90 % des maisons possédant des lits clos, une ou plusieurs personnes y couchent. Vallaux (51, p. 137) signalait en 1907, dans certaines régions de Basse-Bretagne, une tendance à laisser les lits clos aux valets, les maîtres couchant à l'étage dans les *gweleou reaz*. Cette tendance n'est pas absente de Plouvien, sans y être une règle. Dans les fermes à étage, on a souvent plus de lits clos qu'on n'en a besoin. Lorsque des membres de la famille les utilisent, ce sont plutôt les vieux, mais là encore il n'y a pas de règle absolue.

Le lit clos est donc toujours utilisé; mais il tend à devenir un ornement. Cette évolution a conduit, chez Riou, à Kerhad, à une disposition curieuse. De la pièce commune, qui a trois fenêtres, on a isolé par des cloisons deux sortes de toutes petites pièces, chacune contenant un *gwele reaz*. Mais on a conservé les devants de deux anciens lits clos qui sont ajustés sur les cloisons, face à

(1) Quand la pièce commune est large et qu'elle a au moins une fenêtre de chaque côté (ce qui est fréquent dans les grandes maisons modernes), on trouve souvent deux tables, de part et d'autre de la cheminée. L'une sert aux repas; l'autre aussi, si la famille est très nombreuse; ou bien on y fait des travaux de ménage.

ce qui reste de la pièce commune, de sorte que l'ordonnance traditionnelle de cette pièce est respectée. En beaucoup d'autres endroits on garde soigneusement des lits clos qui ne servent plus.

Cela montre que le paysan de Plouvien tient à ses lits clos, et on ne peut que l'en louer (1). Bien qu'ils soient moins beaux qu'en Cornouaille, ils sont l'ornement essentiel de la pièce où l'on vit. On s'était donc peut-être trop hâté d'en prédire la disparition. Leur nombre diminue, mais pas tellement. A une date qui n'est plus éloignée, bien rares seront, dans les fermes à étage, ceux qui y coucheront; mais il en restera un ou deux à titre décoratif aux endroits les mieux éclairés, c'est-à-dire près de la table, face au buffet, et entre la porte et la fenêtre principales et face à elles. Dans certaines fermes modernes, le lit clos ne sert déjà plus que lorsque l'on a des journaliers. D'ailleurs il peut être utilisé comme armoire ou comme coffre, et ces transformations ne sont pas inconnues. L'hygiène peut donc se concilier avec le respect pour ce que la tradition a de sain et de beau. Le triste mobilier en série n'a généralement pas encore envahi la pièce commune, et nous félicitons le paysan de Plouvien de garder, en y couchant de moins en moins, le lit de ses pères sans lequel son intérieur ne serait plus breton. Puisse le lit clos, au lieu d'être la proie d'un antiquaire ou finir misérablement comme poulailler ou cabane à lapins, occuper longtemps encore la place d'honneur dans la ferme, symbole de l'attachement du cultivateur à son pays !

On peut grouper ensemble les améliorations suivantes : crépissage partiel ou total de l'extérieur; pose d'une gouttière; pose de volets à certaines fenêtres ou à toutes; cimentage du rez-de-chaussée. En effet (voir les tableaux),

(1) En général, le lit clos paraît actuellement bien plus fréquent dans le Finistère que dans les Côtes-du-Nord (où il n'y en eut peut-être jamais autant).

à peu près 40 % des maisons ont reçu ces aménagements. C'est aussi la proportion de maisons dont le rez-de-chaussée est compartimenté. Si ces aménagements étaient tous faits ensemble dans les mêmes maisons, on pourrait en déduire qu'il y a Plouvien 40 % de maisons paysannes assez bien installées; mais ces progrès ne sont pas forcément simultanés : certains maison cimentées au rez-de-chaussée n'ont pas de gouttières; une partie des maisons à gouttière ne sont pas crépies, et ainsi de suite. Ce sont là des aménagements tous également désirés, mais qu'on n'entreprend pas partout dans le même ordre. Et la cadence des travaux dépend des moyens financiers.

Maisons crépies en totalité ou partiellement (les manoirs, généralement en pierres de taille bien jointes, ne sont pas crépis)..	37	%
Gouttières..	38	%
Volets à toutes les fenêtres..	15	%
A certaines fenêtres..	24	%
Total des deux rubriques..	39	%
Etat du <i>leur-zi</i> :		
Terre battue..	55	%
Dalles grossières..	4	%
Ciment..	39	%
Carrelage..	1	%
Plancher..	0.3	%

Assez souvent le crépissage n'intéresse que la façade, les pierres étant apparentes ailleurs; mais à peu près toutes les maisons de moins de quinze ans sont crépies, et les crépissages récents sont de meilleure qualité. De même, il n'y a parfois de gouttière qu'au-dessus de la façade. La gouttière est une grosse amélioration, car les maisons n'ont pas de cave et la stagnation de l'eau près des murs les rend humides. Quant aux volets, on n'en pose souvent qu'aux fenêtres du bas, auquel cas on fait volontiers disparaître les barreaux de fer d'autrefois. Sur les façades exposées à l'Ouest et au S.-W., la pose de volets est un grand progrès : sans eux, la pluie, poussée par les tempêtes de suroît, pénètre souvent dans les pièces ainsi orientées, surtout à l'étage.

Dans la majorité des habitations paysannes, le *leur-zi* reste encore la terre battue, qui est humide et inégale. Les dalles recouvrant parfois le sol sont un progrès très ancien. En maints endroits, la terre battue en porte quelques-unes près de l'entrée. Le cimentage se serait sûrement bien plus répandu depuis 1940 si l'on avait eu facilement du ciment : c'est une des améliorations qui plaisent le plus, convenant parfaitement à des **maisons** sans cave. Le carrelage est très rare dans la pièce commune, mais certains propriétaires exploitants ont carrelé leur salle.

D'après leur taille, les fenêtres peuvent se classer en quatre catégories : les très petites (moins de 60 cm sur 100), les petites (60 sur 100 environ), les moyennes (80 sur 135 environ), les grandes (90 sur 165 environ). Le tableau ci-joint indique la proportion de maisons possédant des fenêtres des différents types (en cas d'égalité de nombre de fenêtres de deux types, on a classé la maison dans la catégorie supérieure).

Fenêtres	
Très petites..	1 %
Petites..	32 %
Moyennes..	55 %
Grandes..	12 %

Les maisons à fenêtres moyennes l'emportent donc, et la taille de 80 sur 135 n'est pas encore tout à fait satisfaisante. La taille supérieure ne se répand que depuis la guerre de 1914, dans les maisons neuves à étage. Le nombre de petites fenêtres reste élevé. Outre les chaumières et chaumières transformées, les plus anciennes des maisons à étage, surtout les petites, en sont parfois dotées. A en juger par ces proportions, la taille des fenêtres est encore notablement insuffisante.

Toutefois, notre tableau donne une idée un peu pessi-

miste de la réalité, car il arrive souvent dans les maisons à étage que les fenêtres du rez-de-chaussée en façade soient plus vastes que celles d'en haut. Bien des maisons des deuxième et troisième catégories ont ainsi, sur la pièce commune et la salle, une ou plusieurs baies d'un type supérieur. La question des ouvertures paraît intéresser le paysan. Il est fréquent de voir agrandir, dans les anciennes maisons, les fenêtres du rez-de-chaussée, où la situation est dès maintenant passable; c'est surtout à l'étage qu'elle laisse à désirer. Mais dans les constructions datant de moins de dix ans, la taille de toutes les fenêtres (sauf celle de l'escalier, quand elle existe) est généralement la même, et les chambres sont très bien éclairées.

Le nombre des fenêtres et leur disposition sont aussi à considérer. Nous avons cherché dans notre classification à rendre compte des deux faits à la fois.

Une ou deux fenêtres..	25 %
De trois à six fenêtres, mais pas plus d'une sur l'arrière..	53 %
De quatre à huit fenêtres, dont deux ou trois sur l'arrière..	16 %
Cinq fenêtres ou plus devant et quatre ou cinq sur l'arrière..	6 %

La première catégorie comprend les maisons sans étage, chaumières et chaumières transformées, et des maisons à greniers habités. Quand il y a deux ouvertures, elles sont, soit du même côté (types anciens; l'une est alors souvent très petite), soit sur chaque façade (types récents).

Dans la seconde catégorie ne rentrent guère que des maisons à étage, bien que quelques maisons basses aient trois fenêtres en deux façades. L'arrière n'ayant qu'une ouverture au plus (sur la pièce commune), la maison n'est pas vraiment à double façade. Le plus souvent, il y a quatre ou cinq fenêtres en façade, deux en bas et

deux ou trois en haut. Bon nombre de ces habitations sont neuves et bien conditionnées : certaines fenêtres y sont grandes, la façade au moins est crépie et il y a une gouttière.

Les maisons de la troisième catégorie s'ouvrent davantage sur l'arrière. Outre la pièce commune, une ou deux chambres sont éclairées de chaque côté, et l'escalier a une fenêtre. Il s'agit surtout d'anciennes grandes maisons à étage améliorées, correspondant le plus souvent à la moyenne exploitation (15 hectares ou plus).

Dans la quatrième catégorie rentrent des maisons de paysans aisés; les ouvertures, généralement grandes, sont en nombre à peu près égal de chaque côté. Ce sont de belles, parfois très belles demeures, ayant la plupart des aménagements qu'on peut rencontrer dans la commune.

Quatre ou cinq maisons seulement ont des fenêtres en pignon (1). Cette disposition permet, en supprimant partiellement le grenier, d'avoir à sa place une pièce mansardée; mais elle n'a pas la faveur des paysans, qui la trouvent insolite et tiennent à un grand grenier.

Le nombre des fenêtres est, dans l'ensemble, plus satisfaisant que leur taille, et les maisons n'ayant qu'une ou deux fenêtres semblent destinées à disparaître assez vite.

En 1907, Vallaux (51, p. 141) disait qu'en beaucoup d'endroits de Basse-Bretagne on changeait facilement une étable en habitation. Ces errements sont inconnus à Plouvien, au moins de nos jours. L'inverse, par contre, est très fréquent, mais fort naturel, l'édification d'une maison neuve permettant de livrer la vieille aux bêtes.

D'après le chiffre de la population éparse en 1936, le nombre moyen d'habitants par maison dispersée était alors de 5.9. Ce n'est pas exagéré, puisque la grande

(1) Sur notre tableau, elles sont réparties à l'intérieur des autres types, en comptant le pignon comme façade.

majorité des maisons ont deux ou trois pièces. On ne peut demander qu'il y ait partout une pièce par personne, du moins à la campagne où l'on ne passe dans la maison que la moindre partie de la journée. Assurément, il existe des cas d'entassement : à Keradraon, 6 dans une pièce; à Gars-Yann, 12 en deux pièces; à Kerleo, 13 en deux pièces; à Kerabo, 8 en une pièce; à Keruzoc, 10 en une pièce. Mais ce sont des exceptions, qu'on souhaite bien entendu de voir disparaître au plus tôt, mais qui ne se rencontrent plus guère que dans certaines chaumières ou anciennes chaumières.

Bon nombre de maisons, on l'a vu au chapitre précédent, tournent le dos aux étables et écuries : 48 % ont leur façade principale tournée vers l'aire, un jardin, un chemin; 52 % regardent vers les dépendances principales. Une légère majorité est donc encore orientée vers le bétail. Mais dans 27 % des cas seulement le fumier est devant la maison; 30 % des maisons l'ont sur l'arrière, 27 % sur le côté, et 16 % sur un chemin voisin, les étables ayant des portes sur ce chemin et sur la cour. Lorsque le fumier est encore sur l'avant, il est rare qu'il soit juste devant les fenêtres ou la porte. La structure en ordre dispersé a permis de se mettre à l'écart des mauvaises odeurs, ce qui est bien difficile dans les pays d'habitat très concentré où les maisons se touchent.

Nous nous élevons avec énergie, au moins pour Plouvien et les communes voisines, contre la réputation de saleté qu'on fait à la maison bretonne en général. Qu'il y ait quelques maisons malpropres, c'est certain, mais elles sont très peu nombreuses. Il s'agit surtout de vieilles bâtisses que la « patronne » n'a évidemment guère de goût à nettoyer. Que les poulets entrent parfois, c'est vrai; mais on les chasse. Inutile de dire que les porcs n'y ont pas accès. Même lorsque le rez-de-chaussée est en terre battue, l'habitation est très propre. Les meubles sont astiqués, le sol ou le ciment balayés. Tous les

samedis après-midi, on lave à grande eau les bancs et tables, qu'on met à sécher devant la porte : n'entrez pas ce jour-là avec des souliers ou des sabots boueux, on vous regarderait de travers. L'escalier et l'étage sont aussi bien soignés, et le taudis aux lits défaits, aux tables crasseuses et aux toiles d'araignées attire d'autant plus l'attention qu'il est plus rare.

Un souci d'élégance commence même à se développer chez les propriétaires exploitants. Devant environ 15 % des maisons à étage on a fait un trottoir en ciment, qui rend le rez-de-chaussée moins humide, mais met aussi en valeur la façade crépie. 10 % des maisons à étage sont précédées d'un jardinet d'agrément, et parfois les fleurs s'entremêlent aux légumes du potager. La différence qui a longtemps existé à cet égard entre la maison du marin et celle du paysan est donc en train de s'atténuer.

Après avoir passé en revue les améliorations déjà réalisées, il faut pourtant signaler quelques points sur lesquels il reste beaucoup à faire.

Le problème de l'eau potable n'est pas résolu de façon satisfaisante. Non seulement maints puits sont souvent à sec (cf. chap. II), mais surtout l'eau est de mauvaise qualité. Environ 35 à 40 % des puits sont insalubres, parce que le purin doit s'y infiltrer plus ou moins. Certains sont tout près du fumier. Un second tiers des puits sont douteux. Environ un tiers seulement sont convenables. Quand on a rebâti la maison, on n'a pas creusé de nouveau puits. Ecarter le fumier n'est pas toujours suffisant; encore faut-il que le puits ne soit pas en contre-bas. Les ruisseaux des chemins et les chemins eux-mêmes sont, trop souvent encore, parcourus de filets brunâtres. Beaucoup semblent considérer que le puits est convenable dès que le purin n'y entre pas par la surface du sol. Il y a vraiment là bien des progrès à accomplir, dans la mentalité comme dans les réalisations.

Un remède excellent serait la construction de citernes, qu'on pourrait multiplier à condition d'avoir du ciment, puisque les gouttières se sont beaucoup répandues. Mais il n'existe encore qu'une douzaine de citernes dans les fermes. C'est incontestablement en ce sens qu'il faudrait s'orienter, car le creusement de puits éloignés du fumier obligerait à des va et vient fatigants et ferait perdre du temps.

Une autre solution est la construction de fosses à purin cimentées. Mais 47 fermes seulement, soit 16 %, en sont pourvues. Ce sont généralement des exploitations dépassant 12 hectares. Presque partout, ce travail a été fait depuis 1936; il y a pourtant des fosses datant de 1931, 1929 et même 1914. L'élan semble donné: d'ici quinze ans toutes les fermes assez importantes en auront sans doute, mais les exploitants disposant de 5 hectares ou moins n'en feront guère. Leur fumier n'en vaut pas la peine, économiquement parlant, et pourtant il suffit à polluer les eaux d'alentour (1).

L'importance de l'insalubrité des puits est toutefois diminuée du fait que le paysan ne boit pas beaucoup d'eau, mais surtout du lait écrémé et du lait baratté (*leaz diennet*, *leaz ribot*); de plus, certains vont chercher l'eau de boisson à quelque fontaine, réservant l'eau de puits aux usages ménagers et aux bêtes.

Quelques autres lacunes sont en relation avec le problème de l'eau. Le lavabo est inconnu dans les fermes: on se lave dans des cuvettes et des seaux. Il n'y a donc pas d'adduction d'eau dans les maisons; quelques-unes seulement à l'extérieur, pour les bêtes. La pompe sur le puits n'est toutefois pas inusitée, et on peut y voir une

(1) On ne voit guère de latrines. Du point de vue de la salubrité, leur multiplication est moins urgente que celle des fosses à purin, mais leur existence témoignerait d'un souci de confort qu'on n'a généralement pas encore ressenti.

étape dans une évolution vers l'eau courante dans la cuisine : il suffirait pour cela d'un réservoir au grenier.

Autre problème non résolu : l'électricité. Le bourg est électrifié, et toutes les fermes s'y trouvant possèdent le branchement. Mais treize fermes des écarts seulement ont le courant; parmi elles, deux au Roudous-Bihan sont raccordées au secteur parce qu'elles sont à peine à 200 mètres du bourg. Sept autres reçoivent le courant d'un moulin voisin, quatre par des fils et trois par accumulateurs. L'une de ces dernières utilise en outre une éolienne, procédé employé aussi par quatre autres (1). Mais ces éoliennes, dont on trouve aussi des exemplaires dans les communes voisines, ne donnent qu'un courant insuffisant. Elles ne permettent d'éclairer que l'habitation, et parcimonieusement. En somme, la campagne n'est pour ainsi dire pas électrifiée, et il en est ainsi dans la plupart des communes voisines (2).

La faute en est aux intéressés. L'électrification des écarts est coûteuse. Pour qu'elle ne revienne pas trop cher, il faut l'accord de tous les habitants d'un hameau pour partager les frais. Chacun a attendu que le voisin fasse faire l'installation, pour profiter ensuite de la ligne. Personne n'a voulu payer une ligne qui servirait ensuite à tous, et les partisans d'une dépense partagée (il y en avait) ne l'ont nulle part emporté. Puis vint la guerre : plus de pétrole ou presque; et tous de se lamenter. De sorte que les poteaux de ciment courent droit d'un bourg à l'autre, inutilisés par les écarts. On aurait bien voulu faire l'installation pendant la guerre, mais la compagnie demandait les poteaux, même le fil, et encore fallait-il avoir des relations...

(1) Une maison de campagne appartenant à un Brestois a aussi une éolienne.

(2) A Lannilis et Loc-Brévalaire, la situation est meilleure, sans être parfaite.

La leçon aura-t-elle servi, et le retour aux conditions normales, rendant à chacun son cher pétrole, rendormira-t-il les désirs éveillés par la guerre ? Il est vraisemblable qu'un beau jour un hameau se décidera et que les autres suivront. C'est le départ qui est dur (1).

Mauvais puits, citernes rares, absence trop fréquente de fosses à purin, manque presque total d'électricité : telles sont les principales déficiences de nos maisons paysannes. Si l'on y remédie, et si l'on étend à l'ensemble des habitations les améliorations énumérées, il n'y aura plus à critiquer.

Mais dès maintenant, quelle différence entre les maisons neuves et celles des premiers temps des maisons à étage ! Voici la ferme Jestin, à Kerguelven-Vihan (pl. V B et fig. 4 A), exploitée par le gendre du propriétaire. La vieille maison, de 12 m. 30 sur 5 m. 60, a été conservée comme grange ; elle a un étage, mais les deux fenêtres d'en bas n'ont que 80 centimètres sur 55 ; les deux d'en haut, 60 sur 40. Il existe une porte de communication avec l'étable voisine.

A côté s'élève depuis 1925 la maison neuve, un peu à l'écart des bâtiments d'exploitation, orientée Est-Ouest comme il convient à une maison à double façade. Elle a 11 mètres sur 6 m. 20, c'est-à-dire qu'elle est moins longue et plus large que l'ancienne, donc mieux proportionnée. Elle possède 9 fenêtres avec volets de 165 centimètres sur 90. Cimentée, crépie, pourvue d'une gouttière, divisée en deux pièces en bas et trois en haut, elle offre à ses cinq occupants un vrai confort, tout en conservant la disposition traditionnelle de la pièce commune. Elle a une citerne, et une fosse cimentée a été faite en 1938 ; tout cela pour une exploitation de 8 hectares seulement.

Et voici la plus belle maison paysanne de Plouvien, la ferme Ellegouët, à Kergroas (20 hectares, 15 bêtes à cor-

(1) Depuis l'enquête, plusieurs éoliennes ont été montées.

nes, 11 chevaux). La maison date de 1879, mais a été totalement transformée en 1938. Elle a 15 mètres sur 7 m. 50. En bas, la cuisine, cimentée, conserve son cadre de lits clos; une salle et une laiterie-débarras complètent, de l'autre côté du corridor, le rez-de-chaussée. A l'étage il y a cinq chambres auxquelles conduit un escalier ciré. Chaque façade est percée de cinq fenêtres, grandes d'un côté, moyennes de l'autre, dont la moitié ont des volets. Un trottoir de ciment précède la façade principale. Le fumier, loin de la maison, est sur plateforme. Dix personnes vivent dans cette habitation remarquable.

On pourrait multiplier les exemples. Les fermes Piriou, à Kernevez, Bervas, à Pors-al-Lan, Le Gall, à Mesmeuleugan (planche V A et fig. 10), d'autres encore sont autant de stimulants pour ceux qui n'ont pas encore transformé leur logis.

L'ETAT DES CHEMINS D'ACCES (cf. dépliant)

Les communications posent un des problèmes les plus épineux en pays d'habitat dispersé, et on s'est souvent plaint à juste titre de la difficulté d'accès des fermes bretonnes.

A Plouvien et aux abords, le réseau routier d'intérêt général, c'est-à-dire reliant les bourgs entre eux, a été acquis au ^{xix}^e siècle. Aucune des grandes routes bretonnes de la fin du ^{xviii}^e siècle (nombreuses pour l'époque, mais généralement très mauvaises) ne passait sur le territoire de Plouvien. Les plus proches étaient celles de Lesneven à Lannilis, Saint-Renan à Ploudalmézeau et Brest à Lesneven par Gouesnou (1). Les chemins d'inté-

(1) C'est ce qui ressort des anciennes cartes mentionnées à la bibliographie. Aucune de ces cartes ne mentionne non plus en Plouvien d'autres voies de communication que les grands chemins (elles en indiquent en d'autres endroits).

rêt général établis au **xix^e** siècle sont les suivants : de Plouvien à Loc-Brévalaire, à Lannilis, au Diouris, au Bourg-Blanc, à Gouesnou, à Plabennec; de Brest à Lannilis par Tariec; de Tariec à Tréglonou. Ils ont une longueur de 26 km. 100 dans la commune. Sur l'édition de 1895 du 80.000^e, ils sont tous indiqués comme régulièrement entretenus.

Sur la même carte, quelques autres chemins sont portés comme étant irrégulièrement entretenus: de Croas-Eugan à Pont-al-Lennec, de Kerguelven au Moulin d'Avoine, du Forestic à la route du Diouris, de Penquear à la route Brest-Lannilis, de Saint-Jean-Balanant à Plabennec. Au total, 4 km. 700. Il s'agit de routes dont la viabilité n'est pas garantie en tout temps, mais qui peuvent être généralement considérées comme suffisantes pour « débloquer » les fermes. Ce réseau de détail était extrêmement incomplet.

Sur le plan directeur de Brest, levé pour cette région entre 1908 et 1912, nous retrouvons nos 26 km. 100 de routes d'intérêt général; les autres chemins carrossables ont une longueur de 9 km. 600 (1). A côté de routes nouvelles, certains des chemins « irrégulièrement entretenus » de 1895 ne sont pas portés. Il faut tenir compte de l'appréciation individuelle et de la saison pendant laquelle ont été faits les levés. L'essentiel est de constater une progression, assez faible et insuffisante, mais indéniable puisque les auteurs de la seconde carte paraissent avoir été plus difficiles que ceux de la première.

A cette époque, il y avait 57 maisons éparses situées à 50 mètres au plus d'une route carrossable; 72 à 100 mètres au plus. Il y a aujourd'hui à Plouvien 355 maisons éparses; le chiffre de 1912 n'était pas très différent,

(1) De la route du Diouris au Forestic et à Loc-Brévalaire; de Plouvien-bourg au Moulin du Châtel; de Croas-Eugan à Kerdalaës; de Saint-Jean-Balanant à Plabennec.

car si on a construit depuis, certaines petites fermes ont disparu.

En 1943-1944, toutes les routes d'intérêt général étaient goudronnées. En outre, d'après nos observations, il y avait 29 km. 500 de chemins pouvant être empruntés en tout temps par les automobiles (1). Ces chemins ne sont pas de première qualité : ils sont boueux en hiver; pas mal de pierres sont volantes, et par endroits les croisements y sont difficiles, voire impossibles sur ceux qui ne desservent qu'une ferme. Mais ils sont tous empierrés, et ne présentent pas de fondrières pouvant arrêter les automobiles (2).

A la suite de ces progrès, 47 % (167) des 355 maisons éparses sont à 50 mètres au plus d'une des routes définies ci-dessus. 25,4 % (90) sont desservies par un chemin médiocre, c'est-à-dire un peu empierré, mais difficilement praticable aux automobiles après les fortes pluies. 27,3 % (97) sont sur un mauvais chemin, c'est-à-dire sillonné de profondes ornières et inaccessible aux autos pendant la mauvaise saison. Une seule (0,3 %) ne dispose que d'un très mauvais chemin, c'est-à-dire coupé en hiver de grandes flaques d'eau obligeant le piéton à passer par les champs riverains.

Si l'on enlève les moulins, anciens moulins, commerces, maisons de journaliers, etc., la proportion de maisons éparses desservies par un chemin carrossable est de 41,5 %.

(1) Chemins de Quillifreoc, Kerbrigent, Kergaraoc (en partie), Kergrac'h, Keraredeau au Forestic, Mesmeuleugan à Lannilis, Lezagon, Le Coummou, Kermabon et Lesmaïdic, Kerdu-dal, Kerguelven au Moulin-d'Avoine, le Moulin-d'Avoine à Kerleo, Kerventenant, Kermerrien, Moulins Keriber et Denes, Kernevez, Le Mezou, Gorrequer, Le Minihiy, Lannaneyen, Croissant Kerbreden à Caelen; en outre, ceux des listes précédentes.

(2) Celles-ci se risquent parfois dans d'autres chemins, mais on n'en saurait déduire qu'ils sont vraiment carrossables. Tout cela est question d'appréciation, et doit être jugé l'hiver.

L'amélioration par rapport à la situation de 1908-1912 est partiellement due à ce que 15 maisons ont été bâties depuis le long de routes existant déjà alors, mais il est bien entendu que la raison essentielle a été l'aménagement du réseau.

Ce sont donc 55 km. 600 de voies carrossables qui sont maintenant ouverts à la circulation. Sans doute, plus de la moitié des écarts ne sont-ils pas encore desservis, mais le resserrement du réseau a diminué la longueur des sections séparant les maisons d'une route carrossable; et dès maintenant le gros du travail est fait. En effet, pour que tous les écarts soient desservis, il suffirait d'empier-rer 19 km. 800 de chemins, soit 10 km. 600 de petits rac-cordements et 9 km. 200 de voies de plus de 500 mètres (1).

Il faudrait donc en tout 75 km 400 de routes, dont 74 % *étaient construits en 1943-1944.*

Ces chiffres font mesurer, et l'énormité de la tâche pour une commune de 2.527 habitants, et l'importance du travail accompli. Il est vrai qu'il reste, sur les che-mins dits carrossables, bien des détails à améliorer; mais le gros œuvre y est acquis. Reliée au réseau général par un chemin praticable, la ferme voit cesser son isolement. Le cultivateur peut ou va pouvoir circuler facilement, et recevoir chez lui les automobiles de la coopérative laitière, des fournisseurs et des maquignons, sans aban-donner l'énorme avantage de résider près de ses terres. Nul doute que l'habitabilité de la maison s'en ressen-tira, et qu'elle s'en est déjà ressentie.

(1) Liste de ces dernières : chemins de Poulcaer, Kerlouzern, Kerbreden, Traon-Bihan et Poullelum (déjà presque convenable), Kerroué, Pradeugan, Kerglien, Keruzoc, Kerzu, Trezent, Kernevez et Mez-Hir, Tariec à Kerventenant par Le Creo, Kericuff et Kerhals.

CHAPITRE V

LES BATIMENTS D'EXPLOITATION

Les bâtiments d'exploitation, dont on a vu l'ordonnance dispersée, reflètent une économie orientée vers l'élevage, où les chevaux et vaches laitières tiennent la plus grande place dans les préoccupations du paysan. Les principaux bâtiments sont les écuries et étables, qu'on appelle d'un nom générique *krevier* (sing. : *kraou*). Toute exploitation digne de ce nom a une étable, *kraou-saout*, « crèche à vaches », et une écurie, *kraou-kezeg*, « crèche à chevaux ». Les fermes plus importantes ont aussi une étable à génisses, *kraou an ounniri*, une à veaux, *kraou al leueou*, parfois une à taureaux, *kraou an tirvi*. La porcherie, c'est *ar c'hraou-moc'h*. Enfin, les étalonniers ont une ou plusieurs écuries pour les reproducteurs, *kraou* ou *krevier ar marc'hou* (1). La variété du bétail explique la multiplicité des bâtiments. Par contre, les granges sont petites et peu nombreuses, et elles ont même été exagérément négligées (2).

D'ailleurs, tous les bâtiments d'exploitation l'étaient autrefois. Les inventaires du XVIII^e siècle montrent que les fermes n'en avaient pas assez; aussi, les fermiers édifiaient parfois des « logettes » et des crèches ou granges « sur piloty » qu'ils démontraient lorsqu'ils partaient, puisqu'elles sont comptées comme biens meubles. Un

(1) *Marc'hou*, pluriel « régulier » de *marc'h* (encore qu'on attendrait plutôt * *marc'hed*), a son utilité à côté du pluriel irrégulier normal *kezeg*, car il permet de distinguer les étalons des autres chevaux.

(2) Cambry (3, p. 16, éd. Souvestre) mentionne ce fait; la rareté des granges en Bretagne est aussi notée par Brunhes, 2, p. 428.

inventaire de juin 1777 (Kervagean, en Bourg-Blanc) mentionne « deux soues à cochons sur pilotty » qui ne sont estimées que 6 livres (la valeur d'un bon lit clos est alors de 40 livres). En octobre 1781, « les granges et crèches batties par les fermiers » de Toul-ar-Bleis valent 36 livres. En août 1788, une « logette sur l'aire » et « deux logettes sur la cour » sont prisées 15 et 12 livres (1). En mai 1780, une « soue à cochons » au Petit-Forestic ne vaut que... 40 sols. On laisse à penser ce qu'étaient ces cahutes. A ce point de vue, la situation ne différerait pas beaucoup de celle des domaines congéables.

Aujourd'hui, le matériau est presque toujours la pierre. D'autres matériaux n'apparaissent que dans les bâtiments secondaires, tels que remises et poulaillers (2). On rencontre de très rares bâtiments en bois, ou en tôle et bois, réutilisant des planches qui viennent, par exemple, de la démolition d'une vieille maison; une dizaine de bâtiments en tôle, servant le plus souvent de remises; le mâchefer n'a remplacé la pierre, qu'il ne vaut pas, que dans une demi-douzaine de constructions. Le ciment ne s'est pas encore répandu, mais il est parfois un peu utilisé aux alentours, à Gouesnou par exemple. Au total, fort peu de chose, si l'on met à part les *lokennou* et les bâtiments à poteaux de bois dont nous allons reparler.

Ici comme pour l'habitation se pose la question des facteurs de progrès. Le faire-valoir direct est le meilleur régime, mais les cas d'entente entre propriétaire et fermier pour des travaux en commun sont peut-être plus nombreux que pour la maison. Il arrive assez souvent que les parties s'accordent pour édifier une étable ou une

(1) On notera la distinction entre la cour et l'aire. — Par opposition aux constructions du fermier, les bâtiments appartenant au propriétaire sont parfois dits « fixes ».

(2) Le plus souvent, il n'y a pas de poulailler distinct; les volailles sont dans une grange. L'élevage du pigeon est peu répandu.

écurie neuve ; par exemple, le propriétaire paie les murs et le fermier la couverture; ou bien on cimente le sol d'une étable à frais communs; ou encore, le fermier cimente seul l'étable, avec assurance de remboursement en cas de départ. Les travaux par le propriétaire seul sont rares, mais non inconnus. Donc, une grande variété d'arrangements possibles; mais une somme d'améliorations qui n'équivaut pas les travaux réalisés par ceux qui sont chez eux ou chez leurs parents.

Voici les pourcentages des divers modes de couverture (1) :

Ardoise..	45,4 %
Chaume ou <i>gouzel</i> (2)..	18,9 %
Tuiles de ciment..	10,6 %
Tôle ondulée (y compris petits hangars métalliques).	10,6 %
Tuiles rouges mécaniques	7,1 %
Everite..	6,6 %
Papier goudronné..	0,5 %
Toit en ciment..	0,3 %

Ce tableau est à comparer à celui des modes de couverture de la maison (chap. IV). L'ardoise est encore le principal matériau, mais son importance relative est deux fois moindre. Par contre, le chaume a persisté sur de nombreux bâtiments, quoiqu'en plusieurs exploitations dont la maison est une chaumière, certaines constructions soient couvertes d'ardoises, chez les fermiers et chez des propriétaires exploitants. Les matériaux modernes secondaires ont aussi plus d'extension sur les bâtiments d'exploitation que sur la maison. Les tuiles rouges

(1) Sont exclues les exploitations qui sont en même temps moulins, anciens moulins ou commerces. N'ont pas été comptés les bâtiments temporaires (*lokennou*) et les grands et moyens hangars agricoles, couverts en tôle ondulée; pour ces bâtiments, voir plus loin.

(2) Littéralement, litière. Il s'agit de fougères, reposant sur des fagots d'ajonc. Le chaume est plus répandu que le *gouzel*.

ne jurent pas tellement dans le paysage; le climat océanique y met vite une patine qui les fait rentrer dans la verdure et la grisaille. L'éverite et la tôle ondulée sont plutôt réservées aux remises et petits hangars. Ainsi, le remplacement du chaume a été plus lent que sur les maisons, et au chaume ont souvent succédé des couvertures moins coûteuses que l'ardoise, mais meilleures sur le logement des bêtes que sur celui des outils.

LE LOGEMENT DES BETES

Les étables sont généralement disposées comme sur la figure 11 A. Les vaches sont sur une ou deux rangées suivant la forme de l'étable. Le long des murs court une mangeoire. Le plus souvent, il n'y a pas de séparations entre les bêtes.

Ces séparations, qui s'appellent *keliou* (1), sont plus fréquentes dans les étables à génisses ou à veaux. Ce sont d'ordinaire de petites cloisons de bois ne dépassant pas 1 m. 50 de haut. Il y en a aussi dans les porcheries lorsqu'elles contiennent plusieurs bêtes. Quant aux écuries, elles comportent très généralement des *keliou* et les juments poulinières sont dans des boxes chez les éleveurs aisés; les étalons le sont toujours.

La majorité de ces bâtiments laisse malheureusement encore bien à désirer. La litière des vaches repose sur le sol battu ou mal empierré, et le purin stagne à terre. L'amélioration la plus immédiatement souhaitable, le cimentage, est amorcée. Dans 25 % des exploitations, un des bâtiments au moins est cimenté; dans près du quart des cas, ce n'est encore que la porcherie: on a souvent commencé par là parce que ce n'était qu'un petit travail et que les porcs sont les animaux les plus sales. Mais

(1) Les *keliou* sont aussi les compartiments individualisés par les cloisons. Un usage correct devrait même restreindre l'acception du terme aux compartiments.

généralement l'étable a aussi été cimentée. Les étables cimentées sont plus répandues que les citernes à purin. Dans les belles fermes, il y a des conduits souterrains menant des étables à la fosse. Les écuries sont presque toujours pavées, très rarement cimentées: le ciment est réputé faire glisser les chevaux, et ils peuvent le briser à coups de sabots. D'ailleurs, un pavage soigneux sur une légère pente permet un écoulement convenable.

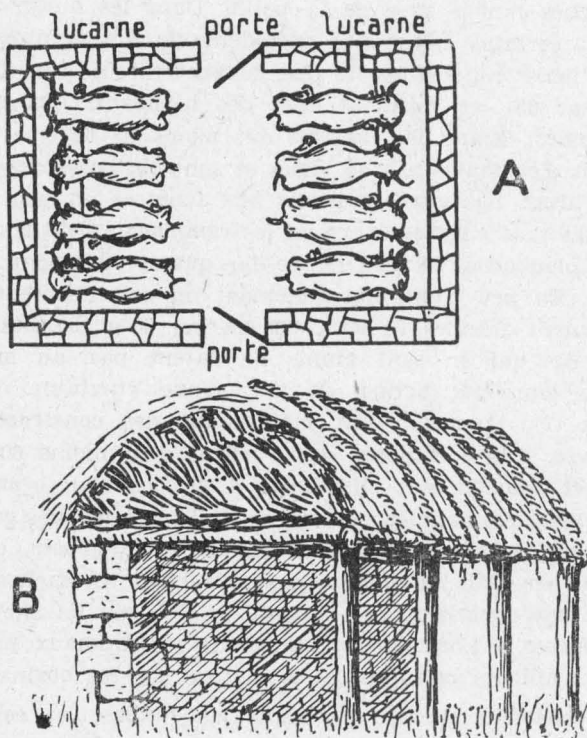


FIGURE 11

BATIMENTS D'EXPLOITATION

- A : Disposition-type d'une étable courante.
B : Remise à poteaux de bois, avec mur d'un côté, couverte de fagots et de gousel maintenu par des tresses de paille.

On fait aussi maintenant des *keliou* en ciment dans les porcheries, étables et écuries. Ce progrès suit le cimentage du sol, et est moins répandu parce que de seconde urgence.

Le problème des fenêtres demanderait une solution plus prompte. Dans 45 à 50 % des exploitations, les étables et écuries n'ont d'autre ouverture que la porte, ou bien leurs murs ne sont percés que de petits trous bouchés l'hiver avec de la paille. Dans les autres fermes, certains bâtiments possèdent de vraies ouvertures, mais trop petites (le plus souvent, 40 cm. sur 40, ou 60 sur 60), et voisinent avec des bâtiments aux murs aveugles. Quand les fenêtres ont moins de 60 cm., elles n'ont d'ordinaire pas de vitres et sont obstruées de paille l'hiver. Les vitres existant aux fenêtres un peu plus vastes sont encrassées, et on les remplace volontiers par des plaquettes de bois ou de fer quand elles sont cassées. En peu d'endroits seulement on voit des fenêtres vraiment grandes, de 90 à 120 cm. sur 60 à 100. Les bâtiments qui en sont munis ne datent pas, au moins dans leur état actuel, de plus d'une vingtaine d'années (1). Lorsqu'on fait maintenant des constructions neuves, il y a toujours des fenêtres d'au moins 60 sur 60, et souvent des cheminées d'aération. Le logement des bêtes est donc en progrès, mais il reste un très grand nombre de vieilles étables obscures et fangeuses, et le bétail en pâtit sûrement. Ce sont surtout les vaches qui sont mal installées, car l'orgueil de l'éleveur de chevaux le pousse à s'occuper davantage de ses animaux préférés, d'ailleurs plus propres de nature que les bovins (2).

L'électricité n'entre pas dans les étables; les éoliennes ou accus utilisés parfois ne peuvent éclairer que la

(1) Sauf lorsque le bâtiment est une ancienne habitation qui possédait des fenêtres de cette taille.

(2) La prééminence de l'écurie en Léon est mentionnée par Brunhes, 2, p. 428.

pièce commune. Actuellement, seul le courant fourni par fil par les moulins peut intéresser les bâtiments d'exploitation.

Il est heureux que l'étable, l'écurie et la porcherie idéales soient déjà représentées à Plouvien, car elles sont un stimulant. Plus que les bâtiments de Paillier, à Kérnevez, ou Ellegouët, à Kergroas, déjà pourtant très convenables, ceux de la ferme Le Gall, à Mesmeuleugan, déjà citée pour son habitation, méritent d'être donnés en exemple (fig. 12 et pl. V A). Construites bout à bout, l'écurie et l'étable sont couvertes de tuiles, et éclairées par huit grandes fenêtres de 100 de haut et 150 de large. Séparations, boxes et mangeoires sont en ciment. Le sol est cimenté dans l'étable, pavé dans l'écurie, et des rigoles conduisent le purin vers le fumier sur plate-forme. La porcherie voisine est cimentée comme la courette qui la précède et a une fenêtre de 100 sur 80. Le tout est éloigné de la maison, qu'un mur isole de ses dépendances. Souhaitons au constructeur de nombreux clients!

AUTRES BATIMENTS

On approuve le paysan de s'occuper surtout du logement des bêtes; pourtant, les autres bâtiments en sont délaissés à l'excès. Il n'y a pas assez de remises, ni de granges pour loger les betteraves fourragères et les rutabagas que mangent les animaux. Cette insuffisance se traduit par l'édification de petits abris temporaires nommés *lokennou* (sing. *lokenn*) (1) (planches 1 A et VI A). Leurs dimensions sont variables, en moyenne 5 mètres sur 2 m. 50. Ils ont une armature de grosses bran-

(1) *Lokenn*, et *lochenn* qui est plus répandu en Bretagne, sont deux formes voisines. Le sens est le même : cabane, pauvre édifice. Dans *lokenn* on trouve *lok* (= *locus*) qui, au sens d'ermitage, est entré si souvent en composition dans la toponymie (ex. : *Lok Brevaler* près de Plouvien). — On dit aussi à Plouvien, au lieu de *lokenn* : *lapenn*.

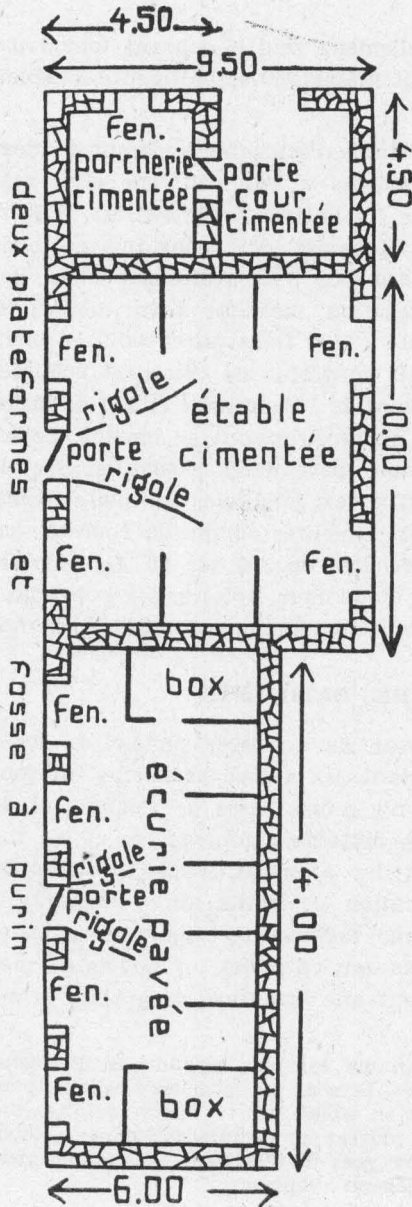


FIGURE 12

DES BATIMENTS MODELES

Logement du bétail
dans la ferme Le Gall,
à Mesmeuleugan (Le
Grignou propriétaire).
Bétail : 6 chevaux, 16
bêtes à cornes, 2 porcs.

ches équarries, reposant les unes sur les autres par leur extrémité supérieure, et recouvertes de *gouzel* maintenu par des tresses de paille. L'ensemble constitue un sorte de toit dont la base repose sur le sol. Ces abris sont généralement (mais pas toujours) refaits tous les ans, dans un coin de l'aire, après les battages. Ils s'ouvrent, soit en bout, soit sur le côté. On peut y garer une charrette; ou bien on y met les betteraves (1); ou encore on y place le *drailher lann*, qui sert à couper les ajoncs qu'on mélange, une fois broyés, à la nourriture des chevaux. Ils sont donc à usage de grange ou de remise: on y ramasse ce qui ne peut rester sous la pluie en hiver. Leur couverture est suffisamment étanche, et ils mettent dans l'exploitation une note locale assez pittoresque. Néanmoins, on leur préférerait des bâtiments permanents. Ils sont très nombreux: si 48,6 % des exploitations n'ont pas de *lokenn*, 32,6 % en ont une, 14,2 % en ont deux, 4,2 % en ont trois et 0,4 % en ont quatre. Leur nombre ne varie pas en raison inverse de la beauté de la maison et des dépendances permanentes: des fermes très bien installées par ailleurs en possèdent, ce qui montre qu'on s'en satisfait.

Si les *lokennou* ne paraissent pas en régression, il n'en va pas de même d'une autre sorte de dépendances. Ce sont (fig. 11 B) des constructions dont le toit s'appuie d'un côté sur un mur, de l'autre sur des piliers de bois, plus rarement de pierre, parfois de ciment. En certains cas, il y a des piliers des deux côtés. La couverture, reposant sur de grosses poutres horizontales, est constituée de fagots recouverts de *gouzel*; parfois, la tôle ondulée apparaît. Le bâtiment, appelé simplement *grañch* (grange), est ouvert à ses deux extrémités, ou bien s'appuie d'un bout à un fossé ou un mur; il sert à loger une charrette ou à engranger des betteraves. Parfois, on y

(1) On ensile parfois les betteraves sous des fougères, mais ce n'est pas fréquent.

met la batteuse, et on bouche les deux extrémités, puis on garnit de *gouzel* les intervalles entre les poteaux.

Ces abris ont été plus nombreux autrefois, et il semble bien qu'il y a une centaine d'années les charrettes n'étaient pas autrement remisées quand on ne les mettait pas dans des *lokennou*. Moins nombreux que celles-ci, les bâtiments à piliers sont permanents; mais peu à peu on les remplace par des remises plus modernes. Ils ne sont pas fréquents dans les belles exploitations.

La maison du four (an ti-fourn) est une autre construction très familière à nos fermes. Dans les exploitations de 10 hectares ou plus, et même dans bon nombre d'autres plus petites, elle érige sa silhouette trapue, encapuchonnée de lierre et couronnée d'une cheminée. Elle s'élève souvent à quelque distance des autres bâtiments, et l'on peut voir là un souvenir d'une époque où le chaume était le seul mode de couverture et où les flammèches échappées de la cheminée basse pouvaient allumer un incendie. Un passage de Limon nous donne la raison de l'abondance des maisons du four à Plouvien: « En général, dit-il, nos fermiers cuisent leur pain chez eux; en d'autres termes, il y a presque toujours un four dans les métairies: on prétend même, à Plabennec, à Lannilis et à Lesneven (c'est-à-dire dans lesdits cantons) que dans toute ferme de 150 francs et au-dessus le bailleur doit donner un four en vertu de l'usage » (1). Avant la guerre de 1939, les paysans avaient perdu en majorité l'habitude de faire le pain: on l'achetait au bourg, et on ne s'est remis que pendant la guerre au travail d'au-

(1) 34, p. 331. — La fréquence des très vieux fournils, dont bon nombre sont antérieurs à la Révolution, s'explique par le fait qu'au rebours de la banalité du moulin, la banalité du four était assez rare dans la Bretagne d'avant 1789. Cf. H. Sée, 47, p. 136. Dans les inventaires du XVIII^e siècle, la maison du four est très souvent mentionnée.

trefois. Mais la maison du four n'était pas devenu un bâtiment inutile. Elle servait et sert encore à cuire la nourriture des porcs, et peut recevoir parfois une charrette. Si elle tombe en ruines, c'est que l'on a, plus près de la maison, un autre bâtiment à cheminée: grange, ancienne habitation ou écurie; on utilise aussi quelquefois une maison de journalier désaffectée. Le four lui-même, remis provisoirement en usage, ou reconstruit parfois contre le pignon de la maison, a disparu quand on n'a plus été obligé de se cacher pour faire du pain blanc; mais le *ti-fourn* subsistera, ou du moins la cheminée du bâtiment annexe qui en tient lieu.

Par contre, pas de pressoirs. Le Léon n'est pas comme la Cornouaille un pays de cidre. Souhaitons-lui de ne pas le devenir, car, lorsqu'apparaît le pressoir, l'alam-bic n'est pas loin.

Mais la Cornouaille a une grosse supériorité sur Plou-vien et le Bas-Léon: elle possède beaucoup de hangars à fourrage. Il y en a aussi du côté de Morlaix. A Plou-vien, deux fermes seulement en possèdent, dont la plus grande de la commune (Lossec, au Forestic-Bras, 45 hectares) et une autre, voisine et plus petite (Sanquer, au Forestic-Bihan, 8 hectares); une belle ferme (Paillier, à Kernevez, 25 hectares) en avait un en construction en 1944, avec murs de pierre, mesurant 19 mètres sur 15 m. 50. C'est tout et c'est bien peu. Ailleurs, les meules restent sous la pluie. Il y a bien une douzaine de hangars de taille moyenne, mais trop petits pour abriter le foin. Ils ne servent qu'aux betteraves, aux batteuses et aux charrettes, et ne sont qu'une modernisation de l'antique construction à poteaux de bois.

Où sont logées les récoltes de céréales? Quoique passant après le bétail, elles ont leur intérêt. On les met très souvent dans le grenier de la maison, lorsqu'il y en a un, et c'est même essentiellement à cela qu'il sert.

Il est divisé en *keliou* qui permettent de classer les grains et de les brasser pour éviter la germination. Dans les maisons à étage sans grenier et dans celles sans étage, on adopte diverses solutions. Parfois (par exemple chez Guenoden, à Gars-Yann) un des bâtiments d'exploitation a un grenier; et on l'utilise. Ou bien les récoltes avoisinent les lits à l'étage non plafonné. Quand il n'y a d'étage nulle part, on emploie des coffres (*irc'hier*, sing. *arc'h*) qui sont dans la pièce commune ou dans un autre bâtiment. Parfois, apparaît une hiérarchie des valeurs intéressante: ainsi, chez Arzur, à Besquien (bourg), le froment est dans le grenier de la maison; l'orge, l'avoine et les pommes de terre sont dans le grenier surmontant une étable attenante. Il n'existe donc pas de bâtiment défini servant à loger les grains. Rien ne montre mieux l'orientation vers l'élevage.

En résumé, beaucoup de constructions, éparpillées ou tendant à l'éparpillement; un gros intérêt porté au logement du bétail, se manifestant surtout par de bonnes couvertures; des solutions de fortune apportées bien souvent aux problèmes de l'engrangement et du remisage; encore beaucoup trop d'étables sombres et humides, bien que le cimentage du sol et l'élargissement des ouvertures soient amorcés.

CHAPITRE VI

LES EXPLOITATIONS NON UNIQUEMENT AGRICOLES

Il reste à parler d'un certain nombre de maisons — elles ne sont pas quarante — dont les habitants ne vivent pas uniquement ou n'ont pas autrefois vécu du travail de la terre. Les maisons des paysans-ouvriers ont déjà été étudiées au chapitre IV; nous examinerons ici celles des retraités et pensionnés, puis les commerces qui sont aussi des exploitations agricoles, enfin et surtout les moulins et anciens moulins.

LES MAISONS DES RETRAITES ET PENSIONNES

Cette catégorie est très peu importante. Quelques retraités ou réformés de la Marine ou de l'Armée résident au bourg, d'autres habitent au Croissant-Kerbreden, un à Saint-Jean-Balanant; un second-maitre possède une maison isolée. Deux peuvent être classés en une certaine mesure comme travailleurs de la terre, car ils font un peu de culture maraîchère et en vendent les produits au bourg; un autre est journalier. Leurs maisons sont très bien entretenues et aménagées et possèdent des jardins d'agrément. Ce sont de petites demeures analogues à celles de la banlieue de Brest et des autres villes de Bretagne. Elles sont pourvues d'un étage, ou bien le rez-de-chaussée est surélevé et il y a un caveau au ras du sol. Elles sont cimentées ou plancheyées, pourvues de gouttières, crépies, bref, elles possèdent les meilleurs aménagements qu'on rencontre dans les plus belles fermes. Leur exemple put contribuer à étendre certains progrès dans les exploitations proprement rurales.

LES COMMERCESEXPLOITATIONS AGRICOLES

Cinq commerçants du bourg, un de Caelen et un de Saint-Jean se livrent à l'élevage, mais deux seulement ont une vraie ferme. Pour les autres, le commerce est de beaucoup l'occupation principale; les deux ou trois vaches qu'ils élèvent sont logées dans une étable attenant à la maison. Celle-ci n'offre rien de particulier: en bas se trouve le commerce, généralement un débit-épicerie; la cuisine; parfois une salle. En haut sont les chambres. Ces maisons sont cimentées, et celles situées hors du bourg sont sur une grande route. L'un des deux véritables agriculteurs, établi à une entrée du bourg, avait, avant l'incendie de son exploitation par les Allemands, des bâtiments en ordre assez dispersé. L'autre se trouve au centre du bourg; sa femme tient une épicerie-auberge, et les bêtes sont logées dans des bâtiments au fond d'une cour derrière la maison. Les bâtiments sont analogues à ceux des fermes, couverts d'ardoises en majorité et complétés d'une *lokenn*. Tout cela n'a rien d'original.

Bien plus intéressants sont les moulins.

LES MOULINS ET ANCIENS MOULINS

Il y a eu à Plouvien 21 moulins dont il reste des traces ou qui on survécu (1). Tous sont des moulins à eau, et rien ne fait penser qu'il y ait eu jadis des moulins à vent. A l'emplacement de celui du Penher ne reste qu'une prise d'eau utilisée par le Moulin d'Avoine: nous le lais-

(1) Et non 19 (continueurs d'Ogée) ou 20 (Le Guen). Ce sont les moulins de Balanant, de Kerbreden (ou de Kerlouzern), de Stang-ar-Pont, du Coummou, de Kerilaouen, du Roudous, de Garena, du Châtel, de Kerroué, de Kernevez, de Pont-al-Lennec, Keriber, Denès, d'Avoine, du Penher, de Tariec, de Kerzu, du Clochou, de Traon-Bihan, de Kergaraoc et du Roudous-Kerventenant.

serons de côté, comme la maison de campagne qui est auprès.

Sur les vingt autres, on en trouve encore neuf qui servent à moudre du grain (1). Trois seulement, ceux de Garena, du Châtel et de Kéribert sont des minoteries. Dans tout le Bas-Léon et une foule d'autres endroits de Bretagne, subsistent ainsi de petits moulins à eau qui travaillent pour les paysans d'alentour. Parmi ceux qui n'écrasent plus le grain, certains servent à la ferme qui leur a succédé, et surtout fournissent de l'électricité. D'autres ne fonctionnent plus du tout. Treize sont habités par leurs propriétaires, sept par des fermiers.

Il n'est pas douteux que, primitivement, le meunier habitait toujours au-dessus de ses meules; cinq meuniers ou successeurs de meuniers logeaient encore ainsi en 1943 dans le moulin. Voici par exemple la disposition du Moulin du Roudous (fig. 13). Une porte, donnant sur la digue, s'ouvre à peu près au milieu de la façade. La franchissant, on se trouve sur une sorte de palier. En descendant, on arrive au moulin proprement dit, où l'on peut aussi entrer par une porte donnant de plain-pied dans la prairie sous la retenue. En montant, on arrive au logis: à droite, c'est la pièce commune; à gauche, une chambre est isolée par une cloison. C'est une impression un peu étrange que de se trouver au-dessus des engrenages gémissants, à la lumière d'une ampoule électrique dont l'intensité suit fidèlement les à-coups qu'enregistrent l'oreille et le pied...

Cette superposition, qui résulte de la dénivellation entre la retenue et le canal de fuite, a conduit parfois à une particularité qu'on cherche vainement dans les fer-

(1) D'après Le Guen, on foulait le drap au xvii^e siècle au Moulin du Coummou, et il y avait un moulin à huile sur le même ruisseau (32, p. 165).

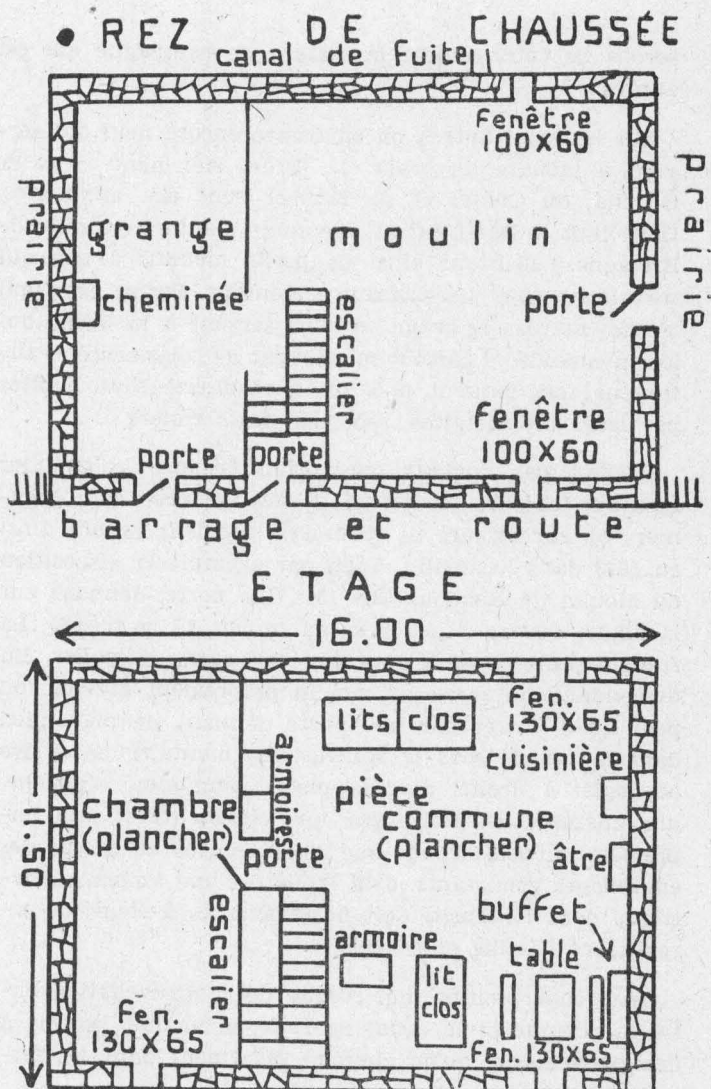


FIGURE 13

TYPE DE VIEUX MOULIN

Moulin du Roudous (Le Pors, propriétaire). Maison à superposition. Le logement des bêtes, distinct, est au pied du versant de la vallée.

mes de Plouvien et des alentours (1) : l'escalier de pierre extérieur, si fréquent en Vannetais. Le moulin primitif étant une maison en hauteur, il est normal que l'on ait pensé à cette disposition. Elle existe dans quatre vieux moulins, dont deux encore habités. Tantôt l'escalier monte parallèlement à la façade, tantôt, lorsqu'il est court, il lui est perpendiculaire.

Mais l'apparition de la maison en hauteur n'est pas due qu'à la structure du moulin. L'humidité des fonds de vallées a été une cause au moins aussi importante. En effet, des quatre habitations à escaliers extérieurs, l'une, celle du Roudous-Kerventenant, n'est pas construite au-dessus de la chambre des meules, mais au bord de la prairie, et le logis surmonte une étable. On trouve une très nette survivance de ce type dans le Moulin d'Avoine (pl. VI B). Là, la maison d'habitation a été modernisée, et a au rez-de-chaussée une pièce commune et une salle cosuées. Mais l'étage s'étend, non seulement au-dessus de ces pièces, mais encore de part et d'autre au-dessus d'une étable et d'une écurie. Ce n'est qu'un Roudous-Kerventenant modifié.

On trouve encore deux autres logis de meuniers en hauteur, ou du moins à étage depuis très longtemps. A Traon-Bihan, l'habitation, qui est ancienne, est aussi à l'étage, au-dessus d'une grange; mais, comme elle est adossée à une forte pente, on y accède de plain pied par l'arrière. Enfin, au Coummou existe un vieux logis délaissé, sans escalier extérieur et où la pièce commune se trouvait en bas, mais qui possède un étage. Ce logis date de 1796, c'est-à-dire d'une époque où les maisons à étage autres que les manoirs étaient fort rares (1).

(1) Nous n'avons vu d'escalier extérieur de pierre qu'à une grange de la ferme Inizan, à Kerourgon. Cette grange, d'aspect vétuste, n'est pas une ancienne habitation car elle n'a pas de cheminée.

Tout cela nous conduit aux conclusions suivantes:

Dans le moulin primitif, le logis surmontait les meules. Cela n'est pas douteux, car il est évident qu'avant d'édifier deux maisons on n'en a fait qu'une. La superposition n'est pas toujours exacte: à Kerroué, le meunier vit à côté de ses meules, sur la terre battue, mais tout de même à un étage au-dessus. Ce n'est que de la superposition décalée.

Quand on a voulu échapper aux démons grinçants, on a fait une habitation distincte sur le bord de la prairie, rarement sur la retenue. Ce déplacement a commencé il y a longtemps, dès la fin du XVIII^e siècle au moins. C'est peut-être là qu'ont été construites les premières maisons roturières dont l'étage ne soit pas qu'un grenier. Elles ont un étage, d'abord parce que le moulin en donnait l'idée, puis parce que l'humidité de la vallée y incitait. On a installé la pièce commune à l'étage (sauf au Coummou), parce qu'elle était là dans le moulin et qu'on y était mieux. On a mis les bêtes en bas, parce que leur odeur, qui imprégnait aussi bien des fermes du plateau, n'apparaissait pas encore comme bien gênante.

C'est dans les vallées, croyons-nous, autant qu'aux anciens manoirs, que les paysans sont allés chercher des exemples de maisons à étage, et la preuve, c'est qu'il y a aussi des échantillons de maisons à superposition sur le plateau, comme nous l'avons vu. Si ces maisons sont rares, c'est que leur plan ne répondait plus là à sa destination et que, déjà au milieu du XIX^e siècle, on cherchait à éviter l'odeur des bêtes. Mais ne peut-on penser que la jalousie de constater que des gens comme eux, moins qu'eux même à leur avis, possédaient des maisons

(1) De plus, ces « étages » anciens ne devaient guère être que des greniers (cf. chap. IV). Ici, il s'agit d'un étage véritable.

semblables à celles des anciens seigneurs, ont décidé les paysans à la décisive dépense?

Si le meunier a été et reste jaloué, c'est qu'il a toujours eu une situation prééminente, qui provient de ce qu'à l'époque des privilèges de banalité il était une sorte de fonctionnaire seigneurial. Au Moyen-Age, « le meunier est un agent du seigneur qui gère le moulin, poursuit les délinquants, prononce et perçoit les amendes. Parmi les meuniers, les uns ne sont que de simples régisseurs, d'autres sont des fermiers qui rapidement en arrivent à considérer le moulin comme leur fief. Les uns et les autres reçoivent comme rémunération une partie des revenus du moulin; il en est qui prélèvent pour leur part les droits de mouture un an sur deux ». (Sée, 46, p. 70). Sans doute, les meuniers de l'ancien régime n'étaient-ils pas tous riches. L'inventaire de celui du Toull, en Plouvien, ne s'élève qu'à 327 livres en 1756, mais à côté, voici celui de Pont-al-Lennec (inventaire de 2.571 livres en 1758), celui de Tariec (2.014 livres en 1768; une chambre séparée de la cuisine) et surtout celui du Creignou, en Bourg-Blanc (9.804 livres en 1772: deux moulins, une ancienne et une nouvelle maison, une grange; autres inventaires en 1782 et 1784 mentionnant un fournil). La proportion des riches paraît plus forte que chez les paysans. Le meunier a eu, plus tôt que l'ensemble des cultivateurs, les moyens de se construire sur le bord de la prairie une maison à étage; la disparition des banalités lui a permis de devenir propriétaire et de faire ce qu'il voulait chez lui. C'est ainsi qu'il a successivement profité de l'existence des banalités, puis de leur suppression.

En tout cas, la maison à superposition a eu pour résultat de faire vivre le meunier sur un plancher (sauf à Kerroué), au rebours du cultivateur qui n'a longtemps vécu que sur la terre battue. Mais aujourd'hui neuf meuniers ont, dans leur salle commune, du ciment ou du carrelage. C'est qu'on ne fait plus de maisons à superpo-

sition, mais des demeures plus confortables que les fermes neuves du plateau.

Les meuniers passent encore pour avoir de l'argent. Nous souscrivons volontiers à l'opinion générale sans nous engager à suivre les on-dit sur les moyens employés. Il n'y a qu'à regarder leurs maisons. Les vieux moulins à superposition encore habités ne moulent plus, sauf exception. Ce sont de chétives fermes. Presque tous ceux qui continuent à moudre ont des demeures neuves, dont deux au moins feraient l'affaire, en ville, d'un assez riche bourgeois (1). Ces maisons n'ont pas toujours succédé directement au moulin primitif. Au Moulin Denès, une maison ressemblant aux fermes ses contemporaines a précédé en 1909 la superbe maison de dix pièces construite en 1939. La nouvelle habitation se trouve parfois sur la digue (Pont-al-Lennec) ou dans la prairie (Kerbreden), mais le plus souvent elle est au pied du versant. Dans ces maisons modernes, il n'est pas indispensable d'être à l'étage pour fuir l'humidité, et la qualité de la construction permet de faire comme sur le plateau: cuisine et salle en bas, cimentées ou carrelées, et chambres en haut. On plafonne parfois certaines pièces, alors que nous n'avons pas remarqué que dans les fermes les poutres fussent jamais masquées (1).

Si l'on envisage d'ensemble les habitations meunières, vieilles et récentes, on constate d'ailleurs qu'elles sont mieux conditionnées que la moyenne des fermes du plateau. Pas une habitation de moulin ou d'ancien moulin

(1) Les belles maisons se voient chez des propriétaires exploitants, sauf celle de la minoterie de Garena qui appartient à M. Bellion, de Brest. La maison du Moulin de Kernevez, qui est convenable, est également affermée (ce moulin ne moud plus).

(1) L'absence de plafond est gênante pour qui a pris l'habitude d'en avoir: les conversations s'entendent d'une pièce à l'autre, et l'eau traverse quand on lave le plancher. Au Sud de l'Elorn, de nombreux paysans ont des plafonds.

qui ne soit couverte d'ardoises. Même au minable Moulin du Clochou — aux habitants si accueillants — il n'y a pas de chaume. Les fenêtres sont plus grandes que dans les fermes et aux maisons paysannes, et plus fréquentes sont les grandes maisons à double façade, comme le montre la comparaison des deux tableaux suivants avec ceux du chapitre IV:

Taille de la majorité des fenêtres de l'habitation
des moulins et anciens moulins (1)

Très petites.. . . .	1	5 %
Petites.. . . .	3	15 %
Moyennes.. . . .	10	50 %
Grandes.. . . .	5	25 %
Très grandes.. . . .	1	5 %

Nombre et disposition des fenêtres

Une ou deux fenêtres.. . . .	1	5 %
De trois à huit fenêtres, pas plus d'une sur l'arrière.. . . .	10	50 %
De quatre à huit fenêtres dont deux ou trois sur l'arrière.. . . .	3	15 %
Cinq fenêtres devant et quatre derrière, ou davantage.. . . .	6	30 %

Il en va de même pour les accessoires des maisons: 60 % d'entre elles ont des volets au moins à certaines fenêtres (fermes: 39 %); 55 % sont crépies (fermes: 37 %); 45 % ont des gouttières (fermes: 38 %).

Le meunier est moins traditionnaliste que le cultivateur: dans 55 % des cas, les lits clos ont disparu, et c'est surtout dans les moulins qui continuent à moudre que cela s'est produit, certainement par suite des rapports fréquents avec les gens de la ville. Le meunier dispose aussi de meilleurs chemins, dont il a plus besoin que le paysan: onze moulins ou anciens moulins (55 % contre 47 %, pourcentage général des écarts) sont desservis par une

(1) Les désignations des types correspondent aux mêmes tailles qu'au chapitre IV.

route carrossable et, sur les neuf autres, un seul a toujours ses meules en activité.

Enfin, le meunier a deux choses qui manquent à la grande majorité des fermes: de la bonne eau potable, qu'il puise à des fontaines au flanc des vallées, et l'électricité. Les trois quarts des moulins et anciens moulins ont le courant, c'est-à-dire que, malgré leur faible nombre total, il y a plus de moulins électrifiés que de fermes des écarts: 15 contre 13. Trois au moins ont le courant dans les étables, et si l'électrification des communs n'est pas plus répandue, c'est que le meunier n'a souvent pas beaucoup de bétail. Il en a pourtant un peu.

LES DEPENDANCES DES MOULINS ET ANCIENS MOULINS

La moyenne des terres exploitées dans cette catégorie est de 6 ha 3; six exploitations ont 10 hectares ou plus. Il est vrai que les anciens moulins font monter le chiffre: puisque leurs exploitants ne moulent plus, ils ne peuvent guère vivre que du travail de la terre (1). Mais les meuniers eux aussi ont de la terre, généralement plusieurs hectares. Dans cette étendue rentrent beaucoup de taillis des flancs des vallées, mais aussi des prairies qui permettent d'élever quelques vaches. Un cheval leur est également presque indispensable. Comme d'autre part certains anciens moulins sont devenus des fermes assez conséquentes (surtout Pervès, à Saint-Jean-Balanant), il faut parler de leurs bâtiments d'exploitation.

70 % des exploitations sont en ordre dispersé; 10 % sont des fermes-blocs à tendance vers la dispersion;

(1) Pourtant, il n'y a pas de terre attachée à l'ancien moulin de Kerilaouen; les exploitants de l'ancien moulin du Clochou sont bergers et n'ont qu'un quart d'hectare; et l'occupant du Moulin du Kerzu est forgeron et a une petite scierie. Les habitants de Kerilaouen, Garena et Pont-al-Lennec n'élèvent pas de bêtes.

20 % des fermes en ligne. L'éparpillement des bâtiments est donc généralement de règle comme dans les fermes ordinaires, mais le type en ligne y est plus répandu. Le moulin-ferme de Tariec en est un bon exemple. Tandis que l'ancien moulin enjambe le ruisseau, la maison d'habitation s'encadre, au bord de la prairie, de quatre bâtiments d'exploitation: la ligne des bâtiments suit la zone sèche au pied du versant. D'ailleurs, même lorsqu'on peut qualifier les bâtiments de dispersés, on les voit s'accrocher plus ou moins au bord de la prairie (fig. 14). Ou bien (Moulin Denès), il y en a des deux côtés du talweg; ou encore (Pont-al-Lennec) les bâtiments sont sur la digue, mais sans être toujours jointifs. L'ordonnance des bâtiments s'adapte donc à la topographie, mais en suivant cette tendance à la dispersion que nous avons trouvée à peu près partout dans les exploitations proprement agricoles.

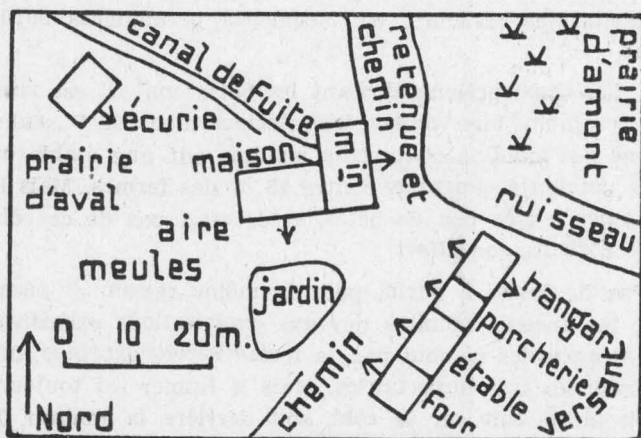


FIGURE 14

MOULIN DE KERBREDEN

(Le Reste, propriétaire-exploitant; 7 hectares, 5 vaches, 3 chevaux). Maison neuve distincte du moulin. Quatre des cinq autres bâtiments alignés au pied du versant.

La couverture des bâtiments est nettement meilleure que dans les fermes du plateau, comme le montre le tableau ci-joint qu'on comparera à celui du chapitre V (1):

Ardoise..	64,2 %
Chaume ou gouzel..	8,2 %
Tuiles de ciment..	7,4 %
Tôle ondulée (y compris hangars métalliques petits et moyens)..	7,4 %
Tuiles rouges mécaniques..	6,4 %
Everite..	5,5 %
Toit en ciment..	0,9 %

Il y a donc proportionnellement plus de bâtiments couverts d'ardoise, et moins de toitures en chaume; les types secondaires de toitures modernes, qui ont moins de valeur que l'ardoise, sont également moins représentés. Enfin, il y a moins de *lokennou*: quatre en tout, en trois exploitations; ailleurs, les bâtiments permanents suffisent.

Les constructions abritant les bêtes sont, il est vrai, un peu moins bien aménagées intérieurement. 20 % seulement des moulins et anciens moulins ont une étable ou une porcherie cimentée, contre 25 % des fermes. Mais le meunier a très peu de bêtes, et ce n'est pas de ce côté que s'oriente son effort.

Pas de fosses à purin, pour la même raison, et parce que les anciens moulins devenus exploitations exclusivement agricoles ne sont pas, la ferme Pervès exceptée, des entreprises très importantes. Mais le fumier est toujours bien placé, soit sur le côté, soit derrière la maison. Il n'est jamais juste devant les fenêtres ou la porte.

Les moulins et anciens moulins de Plouvien présentent donc maint trait captivant. Leur plan fort différent de

(1) On a compté comme bâtiment d'exploitation l'ancien moulin, lorsqu'il n'est plus habité.

celui de la ferme primitive paraît avoir contribué à déclancher le mouvement de construction des fermes à étage; et aujourd'hui encore, les belles maisons qu'on construit dans les vallées ont des répercussions certaines sur l'amélioration de l'habitation paysanne. C'est donc dans ces talwegs encaissés, aux prairies gorgées d'eau, aux flancs abrupts et de franchissement difficile, que nous avons trouvé (mis à part le bourg) le plus grand **pourcentage** de belles maisons rurales. Les vallées, dont l'agriculteur s'écarte, ont vu naître au Moyen-Age les villes bretonnes; mais n'est-ce pas aussi un peu la ville qui apparaît, en plein Léon rural, dans ces constructions neuves pourvues de tout le confort moderne?

CONCLUSION

Nous avons dit et redit que nos conclusions s'appliquent, dans leur ensemble, aux autres communes de l'intérieur du Bas-Léon. Il n'est pas question d'étendre les pourcentages indiqués à toute cette région: les progrès doivent être plus ou moins marqués ici et là. Mais nos itinéraires, dans une campagne qui entoure notre ville natale, permettent d'avancer qu'en gros l'habitat rural présente les mêmes caractères du Conquet à Lesneven.

La dispersion de l'habitat et la répulsion pour les vallées sont les faits essentiels bien connus. Une étude toponymique paraît bien indiquer qu'au moins une grande partie des hameaux sont nés par juxtaposition, à partir de maisons isolées. D'autres proviennent du démembrement d'anciennes grandes fermes, tandis que les très petites exploitations tendent à être absorbées par des fermes moyennes qui utilisent leurs bâtiments comme remises, fours ou étables.

L'ordre dispersé est, à l'intérieur des exploitations, la disposition la plus fréquente de beaucoup. Elle semble avoir été moins générale autrefois, bien que son existence soit ancienne; mais la disposition en ligne et même la cour fermée étaient plus répandues que de nos jours; les exploitations ainsi ordonnées sont des reliques. C'est qu'on veut de plus en plus habiter à l'écart du bétail. Tout en vivant surtout d'élevage, on répugne à la promiscuité avec les animaux. Ce sentiment n'est pas d'aujourd'hui, puisque de très vieilles fermes sont complètement séparées de l'étable attenante; mais on a longtemps toléré dans bien des maisons une porte de communication, dont on ne veut plus maintenant. Les maisons les plus neuves ne supportent même pas la mitoyenneté.

Ces maisons à étage, que l'on bâtit depuis un siècle environ, se sont d'abord inspirées, et des anciens manoirs auxquels elles empruntèrent quelque temps leur escalier de pierre intérieur, et de la maison à superposition des meuniers que l'on reproduisit parfois telle quelle sur le plateau avant d'en venir — très vite — à un type plus rationnel. Les maisons à étage, qui succédèrent à une première « couche » de maisons à greniers habités, ne furent d'abord que des chaumières surélevées et à couverture modifiée: une seule pièce en bas, celle de l'ancienne chaumière, et tout d'un seul tenant à l'étage. Puis vint la guerre de 1914. Les hommes rentrés au foyer tirèrent profit de ce qu'ils avaient vu. On a cloisonné le bas et le haut, crépi la façade, posé des gouttières, agrandi et multiplié les fenêtres, cimenté le *leur-zi*. Reste à étendre ces travaux à l'ensemble des habitations. Le faire-valoir direct y est le plus favorable. L'électrification est à peine commencée, et par des moyens de fortune. Là encore, les moulins sont favorisés. Ils ont aussi de la bonne eau de fontaine, tandis que la majorité des fermes ne dispose que de puits suspects ou plus que suspects. Des cloisons en briques (au lieu de bois) et des plafonds rendraient la vie plus intime. Il faudra aussi faire des hangars à fourrage, généraliser les fosses à purin, élargir les fenêtres des étables et écuries et continuer à cimenter le sol des premières. Quant aux chemins d'accès, ils sont en bonne voie d'aménagement.

Tel est l'état de l'habitat rural à Plouvien en 1944: le tableau est nuancé. L'impression d'ensemble n'est pas mauvaise. Elle doit devenir excellente d'ici une vingtaine d'années, à en juger par les constructions les plus neuves. Le désir d'amélioration paraît très général, et c'est beaucoup. Des mesures législatives peuvent aider, ont déjà aidé le paysan à améliorer sa demeure. Mais il aime mieux ne recourir qu'à ses propres ressources. L'extension du progrès est donc liée à l'enrichissement de la

campagne. L'argent gagné durant ces dernières années devrait donc provoquer, à moins de banqueroute totale, une vaste campagne de constructions neuves et d'aménagements quand on aura librement des matériaux. Ainsi seront plus étroitement et confortablement unis à la terre des gens qui d'ailleurs n'émigrent que dans la mesure où ils sont trop nombreux. Ces constructions neuves ne défigurent pas la campagne bretonne. Leurs toits d'ardoises se marient à la grisaille des lointains. Les progrès de l'hygiène ne sont pas incompatibles avec la conservation des intérieurs. Tout en restant très bretons par l'aspect, la mentalité et la langue, le Bas-Léon intérieur et Plouvien suivent la marche générale de la civilisation.

APPENDICE

QUESTIONNAIRE EMPLOYÉ AU COURS DE L'ENQUÊTE

Noms de l'exploitation et de l'exploitant.

Mode de tenure.

Nombre d'habitants de la ferme.

Etendue.

Bétail.

Ordonnance des bâtiments (type rudimentaire; une à trois dépendances en ligne; maison-bloc tendant à la dispersion; plus de trois dépendances en ligne (nombre); ordre dispersé (nombre des bâtiments); cour fermée (id.).

Etage ou mansardes ou grenier habité.

Maison du four (oui ou non).

Matériau.

Couverture de l'habitation.

Nombre de dépendances couvertes en ardoises; en chaume ou *gouzel*; en tuiles; en tuiles de ciment; en éverite; en papier goudronné; en tôle ondulée. Hangars.

Dépendances temporaires (*lokennou*): nombre, destination. Bâtiments à poteaux de bois.

Jardin: sa place (potager, agrément).

Orientation de la façade; autres influences que l'insolation.

Disposition de la façade par rapport aux dépendances principales.

Taille et nombre des fenêtres sur la façade.

Taille et nombre de fenêtres sur l'arrière.

Volets: nombre de fenêtres pourvues.

Gouttière.

Crépissage.

Fenêtres des étables et écuries.

Puits, citerne.

Place du fumier.

Fosse à purin.

Pièce commune (terre battue, ciment, dalles, carrelage ou plancher). Lits clos: nombre; y couche-t-on?

Autres pièces du rez-de-chaussée: destination, nombre.

Pièces de l'étage: destination, nombre.

Cuisinière.

Date de construction de la maison.

Etable, écurie, porcherie: cimentées, pavées?

Etat du meilleur chemin d'accès.

Observations diverses.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES DANS LE TEXTE:

<i>Du Tome LXXIV (1948)</i>	PAGES
1. Démographie..	32
2. Adret et ubac sur le Ruisseau de Balanant	61
3. Types de fermes..	64
4. Types de fermes..	66
5. Types de fermes..	68
6. Types de fermes..	71
7. Types de fermes..	74

<i>Du Tome LXXV (1949)</i>	
8. Chaumière Le Guen. à Kerglien..	32
9. Maison à superposition..	39
10. Une belle maison moderne..	45
11. Bâtiments d'exploitation..	69
12. Des bâtiments modèles..	72
13. Type de vieux moulin..	80
14. Moulin de Kerbreden..	87

DEPLIANT..	fin
(Carte principale : la commune et les che- du volume mins; carton A : la paroisse primitive et ses voisines; carton B : hameau aligné sur un chemin; carton C : fermes imbri- quées à Lannaneyen.)	

PLANCHES HORS TEXTE.

<i>Du Tome LXXIV (1948)</i>	
I. A : ferme en ligne. B : maison-bloc.. . .	60-61
II. A : ferme en ordre dispersé. B : bâti- ments sur deux lignes..	60-61

III. A et B : anciens manoirs.. . . .	76-77
IV. A : chaumière. B : petite maison neuve..	76-77

Du Tome LXXV (1949)

V. A et B : fermes neuves.. . . .	44 bis
VI. A : lokenn. B : moulin.. . . .	60 bis

TABLE DES MATIÈRES

Partie parue dans le Tome LXXIV (1948)

	PAGES
INTRODUCTION..	3
BIBLIOGRAPHIE..	7
CHAPITRE I. — APERÇU GENERAL SUR LA COMMUNE..	13
Limites anciennes et actuelles..	13
Topographie, valeur des terres..	16
Paysage agricole..	17
Cultures..	18
Elevage..	20
Ressources annexes..	22
La propriété..	23
L'exploitation..	25
Démographie..	31
Langue et vie spirituelle..	36
CHAPITRE II. — GROUPEMENT ET SITES D'ETABLISSEMENT DES MAISONS..	41
Le bourg..	42
Les hameaux..	45
Les noms des écarts..	48
Origine des hameaux..	53
Les sites d'habitat..	55
L'exposition..	58
CHAPITRE III. — ORDONNANCE GENERALE DES EXPLOITATIONS..	62
La ferme à éléments dispersés..	63
La maison-bloc..	69
La maison-bloc tendant à la dispersion..	69
La ferme en ligne..	70
La cour fermée..	72

Partie du Tome LXXV (1949)

CHAPITRE IV. — LA MAISON D'HABITATION.	26
L'habitation au XVIII ^e siècle..	26
Les maisons actuelles..	28
L'ancien type..	29
La maison moderne..	39
Les facteurs d'amélioration..	42
Les progrès du confort et de l'hygiène..	47
L'état des chemins d'accès..	61
CHAPITRE V. — LES BATIMENTS D'EXPLOI- TATION..	65
Le logement des bêtes	68
Autres bâtiments..	71
CHAPITRE VI. — LES EXPLOITATIONS NON UNIQUEMENT AGRICOLES.	77
Les maisons des retraités et des pension- nés..	77
Les commerces-exploitations agricoles. . .	78
Les moulins et anciens moulins.. . . .	78
Les dépendances des moulins et anciens moulins..	86
CONCLUSION..	90
APPENDICE : Questionnaire employé au cours de l'enquête..	93
TABLE DES ILLUSTRATIONS..	96

TABLE DES MATIERES

DU TOME LXXV

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

	PAGES
SÉANCE DU 27 JANVIER 1949	V
Décès d'un membre de la Société. — Octroi d'une subvention par le Conseil général. — Découverte d'une cachette de l'âge du bronze à Tréboul. — Présentation d'études diverses.	
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1949	VI
Hommage à la mémoire de M. H. Bourde de La Rogerie, ancien président, récemment décédé. — Présentation par M. D. Bernard de sa monographie manuscrite sur Cléden-Cap-Sizun. — Découverte d'une cachette de l'âge du bronze en Rosnoën.	
SÉANCE DU 31 MARS 1949	VIII
Admission de deux nouveaux membres. — Découverte de divers objets gallo-romains à Créac'h-Maria, près de Quimper. — Communications diverses de M. L. Ogès.	

SÉANCE DU 28 AVRIL 1949. IX

Décès d'un membre de la Société. — Admission d'un nouveau membre. — Présentation de documents sur la fête de la Raison à Pont-Croix, le 3 février 1794. — Présentation de publications nouvelles. — Communications d'avis divers.

SÉANCE DU 27 MAI 1949 X

Décès d'un membre de la Société. — Admission d'un nouveau membre. — Trouvailles faites à Quimerc'h. — Présentation de diverses publications sur l'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle, sur Le Folgoët, sur Mgr Dombidau de Crouseilhès.

SÉANCE DU 30 JUIN 1949 XI

Découverte d'une courte phrase en moyen breton dans la reliure du cartulaire de Landévennec. — Communications diverses.

SÉANCE DU 28 JUILLET 1949 XII

Admission d'un nouveau membre. — Classement de la chapelle de Coat-an-Poudou, en Melgven. — Communication de M. Desse sur l'astronome jésuite Verbiest, de Quimper (XVII^e-XVIII^e siècles). — Communications diverses.

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1949 XIV

Compte rendu de congrès intéressant les antiquités de Bretagne. — Les armoiries de Douar-nenez. — Les eaux minérales de Keroual, en Guilers. — Présentation de diverses circulaires et brochures.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 1949 XV

Décès de deux membres de la Société. — Admission d'un nouveau membre. — Communications diverses (les pilleurs d'épaves à Ouessant; la station gauloise de Guissény; la toponymie de l'archipel d'Ouessant-Molène; Camaret au XVIII^e siècle; classement de Saint-Colomban de Quimperlé; acquisition par le Musée breton de monnaies romaines trouvées en Moëlan; etc...).

SÉANCE DU 29 DECEMBRE 1949 XVII

Hommage à la mémoire de M. J. Savina, vice-président, récemment décédé. — Admission de nouveaux membres. — Découverte, près de Saint-Pol, de vestiges de labours à l'ancienne mode. — Attribution au Musée breton du menhir dit de Kernuz. — Communications diverses.

ERRATUM XX

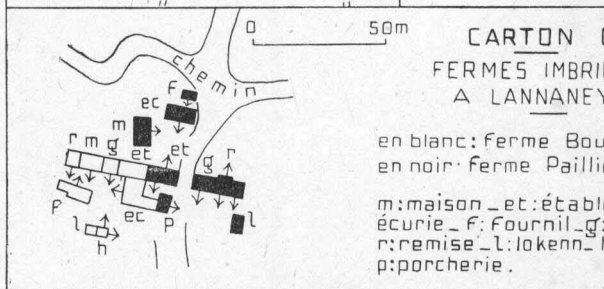
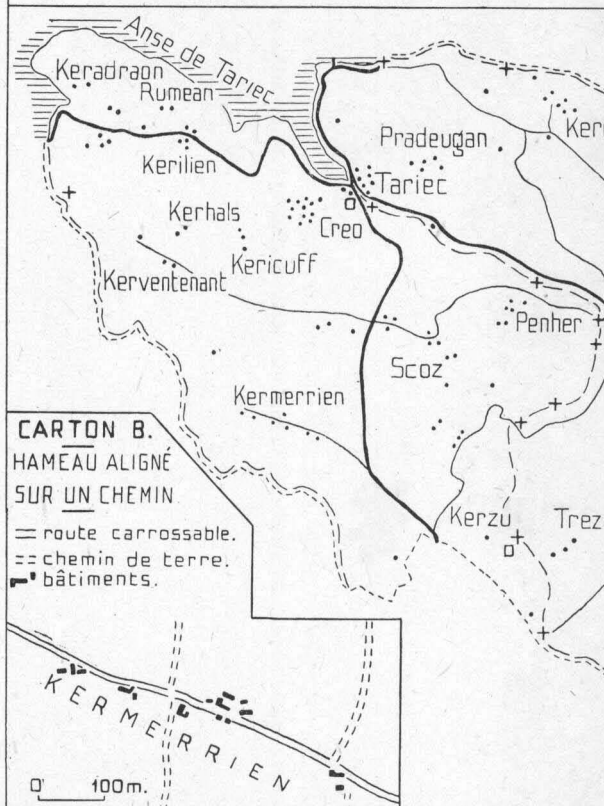
DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires

	PAGES
I. A propos du petit manoir noble de Kerbuzulic, en Esquibien; identification des victimes de La Fontenelle à Pont-Croix, en 1595, par Daniel BERNARD	3
II. Deux dépôts de bronze finistériens (Rosnoën et Tréboul), par P.-R. GIOT	9
III. Torguenn-ar-Vern, en Cléder, par P.-R. GIOT	20
IV. Le château de Névet en 1748, par Elicio COLIN	23
V. L'habitat rural à Plouvien (suite et fin), par André GUILCHER	26

LA COMMUNE DE PLOU

- Maison
- Mandoir
- ⚔ Chapelle
- + Moulin
- Limites de la commune
- ~ Ruisseau
- Route goudronnée
- Route carrossable non goudronnée (état en 1943-1944)



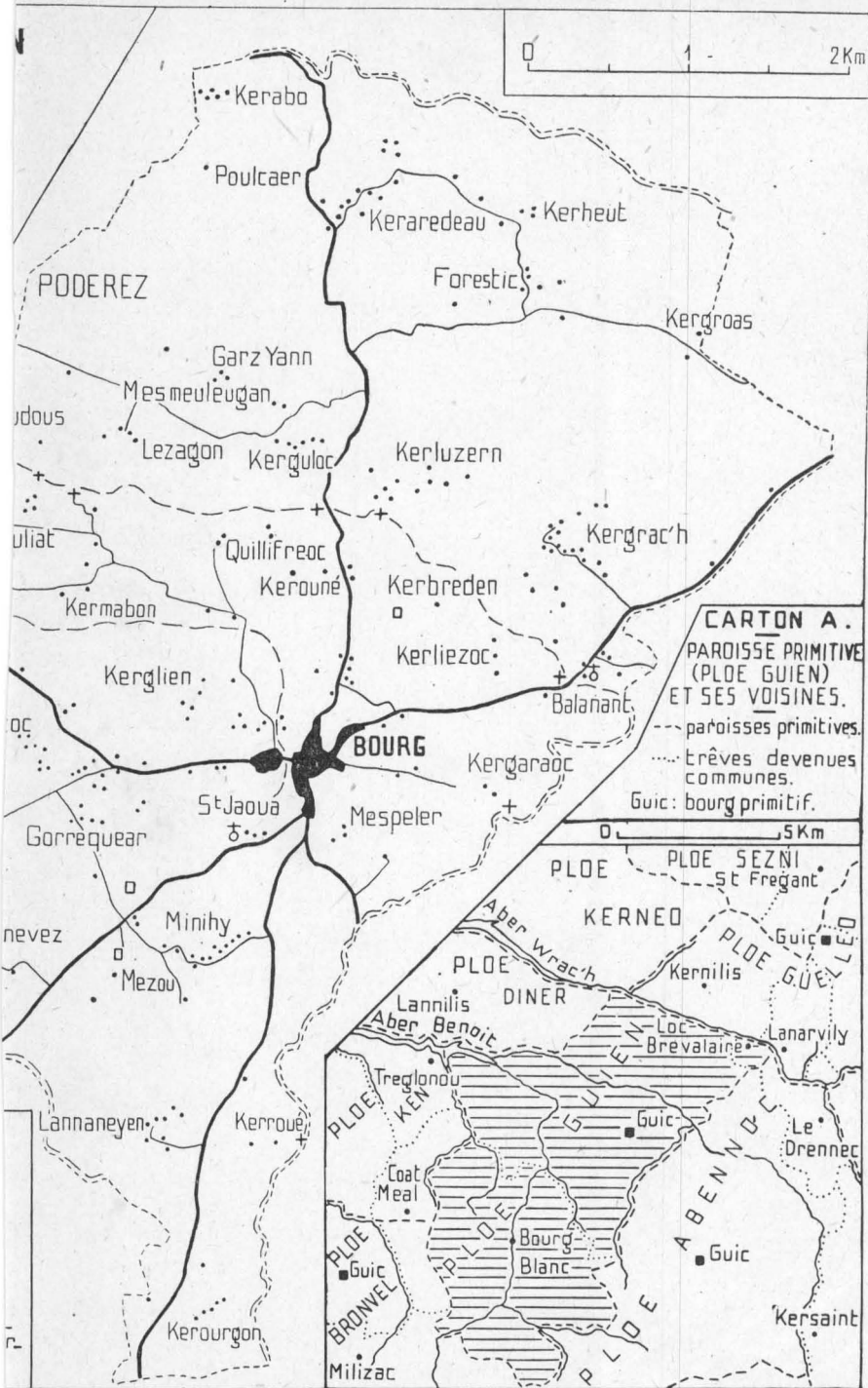
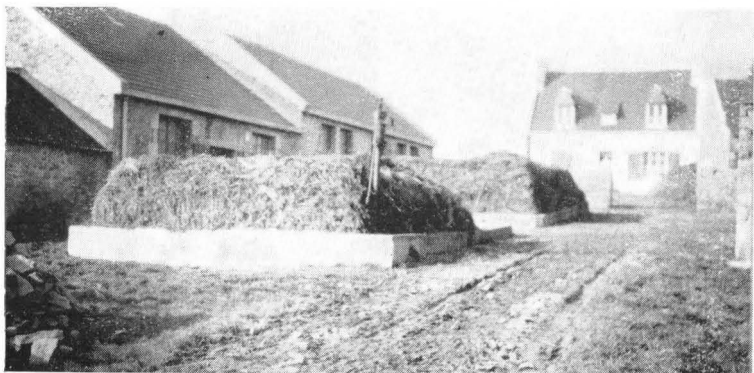
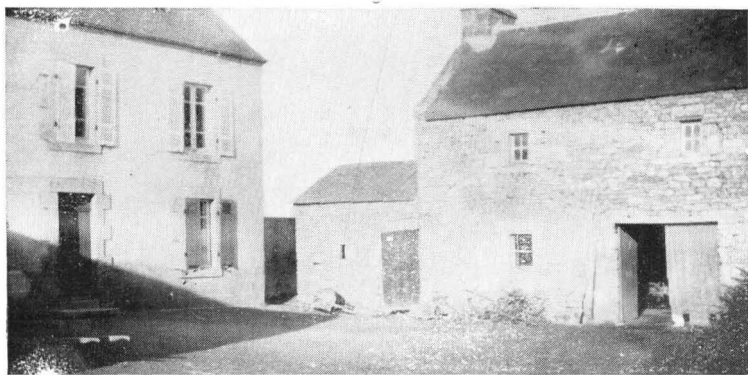


PLANCHE V



Ferme Le Gall, à Mesmeuleugan (propriétaire: Le Grignou).. Lar-
ges fenêtres à la maison, l'étable et l'écurie. Disposition du fumier,
séparé de la maison par un mur.



B : La vieille et la nouvelle maison à Kerguelven-Vihan (porte de
la vieille maison élargie pour l'entrée des charrettes).

PLANCHE VI



A : Lokenn du type courant, ouvrant sur le côté, à Kerventenant-Vras.



B : Moulin d'Avoine. Moulin sur la retenue, maison au pied du versant, avec étable et écurie au rez-de-chaussée sous les chambres. Bâtiments assez dispersés.